Nations Unies S/PV.4484



# Conseil de sécurité

Cinquante-septième année *Provisoire*

**4484**e séance
Mardi 5 mars 2002, à 10 heures
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Petersen | (Norvège) |
| *Membres* : | Bulgarie | M. Tafrov |
| | Cameroun | M. Belinga-Eboutou |
| | Chine | M. Wang Yingfan |
| | Colombie | M. Valdivieso |
| | États-Unis d'Amérique | M. Cunningham |
| | Fédération de Russie | M. Lavrov |
| | France | M. Levitte |
| | Guinée | M. Diallo |
| | Irlande | M. Corr |
| | Maurice | M. Gokool |
| | Mexique | Mme Lajous |
| | République arabe syrienne | M. Wehbe |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | Sir Jeremy Greenstock |
| | Singapour | M. Yap |

## Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 26 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2002/209)



02-27240 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

**Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de mars, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Adolfo Aguilar Zinser, Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de février 2002. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Aguilar Zinser pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation en Bosnie-Herzégovine**

**Lettre datée du 26 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général** (S/2002/209)

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Ukraine et de la République fédérale de Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Kusljugic (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; Mrs Šimonović (Croatie), M. Arias (Espagne), M. Kuchinsky (Ukraine) et M. Šahović (République fédérale de Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et sauf objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Petritsch à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, et sauf objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 1er mars 2002 du Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies qui contient les termes suivants :

> « J'ai l'honneur, en ma qualité de représentant de la présidence du Conseil de l'Union européenne, de demander que M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune, soit autorisé à participer à la réunion du Conseil prévue le mardi 5 mars 2002 sur la Bosnie-Herzégovine, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

Cette lettre a été publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/2002/218. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter M. Javier Solana, en vertu de l'article 39.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Solana à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question à son ordre du jour. Il se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/209 qui contient une lettre du Secrétaire général datée du 26 février 2002 transmettant le rapport du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2001/221 qui contient le texte d'un projet de résolution préparé lors des consultations préalables du Conseil.

Je me félicite de la présence à la séance de ce matin du Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan et je lui donne la parole.

**Le Secrétaire général** (*parle en anglais*) : Je tiens à dire, Monsieur le Ministre, que je suis très heureux de vous voir présider et de vous souhaiter une fois encore la bienvenue à New York et au Siège de l'ONU.

Cette séance marque un moment important de la transition et de la consolidation en Bosnie. Je voudrais commencer par rendre hommage au Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Wolfgang Petritsch, dont la direction efficace a aidé à assurer les progrès réalisés par la communauté internationale ces dernières années. Je sais que lui et mon Représentant spécial, M. Jacques-Paul Klein, ont bien collaboré et je veux le remercier également de cette coopération. Je voudrais également rendre hommage aux efforts inlassables de mon ami Javier Solana pour maintenir l'élan de la paix et de la réconciliation partout dans les Balkans. Sa présence ici aujourd'hui montre la priorité que l'Union européenne accorde à l'avenir de la Bosnie.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) est bien partie pour achever son mandat principal d'ici la fin 2002. Je crois que le Conseil peut être très satisfait de l'oeuvre qu'elle a accomplie pour prôner la réconciliation et servir la primauté du droit – et bien sûr en raison de tout ce qui a déjà été accompli. Elle a amélioré et intégré la police, tout en servant de voix à la coexistence, la tolérance et la coopération à tous les niveaux de la société. Par tous ces efforts, les policiers et le personnel civil de la MINUBH ont fait beaucoup pour donner au peuple de la Bosnie confiance en un avenir meilleur, pacifique et unifié.

Pour être précis, la MINUBH a transformé et réduit la force de police d'une milice de guerre forte de 40 000 hommes à une police professionnelle comptant 16 000 personnes. En outre, chaque policier a été formé aux droits de l'homme; des groupes sélectionnés ont été formés à la lutte contre la drogue, le crime organisé et la gestion des foules; deux académies de police multiethniques ont été créées à Sarajevo et Banja Luka; et à présent, le service de police des frontières couvre 75 % des frontières du pays et a réduit des deux tiers l'immigration illégale en Bosnie-Herzégovine.

Naturellement, la MINUBH n'a pas agi seule en Bosnie-Herzégovine; elle fait partie d'un effort international plus large – comprenant l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne – qui se poursuivra. D'ici la fin 2002, la MINUBH aura achevé la phase de maintien de la paix dans la restructuration de la police. Mais il y aura encore des défis à relever pour les Bosniaques eux-mêmes et pour la communauté internationale attachée à les aider. Parmi ces défis, en matière de police, figurent les bas salaires et les mauvaises conditions de logement, le manque de fonds et l'ingérence politique continue dans les activités des institutions de maintien de l'ordre.

Il reste sans aucun doute nécessaire d'avoir un suivi et une assistance internationaux afin de maintenir les progrès accomplis. Je me félicite donc de la récente décision de l'Union européenne de mettre en place une mission de suivi de la police qui succédera à la MINUBH à partir du 1er janvier 2003. La prochaine phase du renforcement des capacités d'application de la loi, dont l'amélioration des systèmes judiciaire et pénal, sera donc effectuée dans le contexte de l'Union européenne. L'ONU est disposée à coopérer étroitement avec l'Union européenne, le Bureau du Haut Représentant et les autres intéressés pour assurer une bonne planification et une transition en douceur.

En fin de compte, c'est le peuple de Bosnie-Herzégovine qui doit prendre en mains sa propre destinée et bâtir un avenir pacifique et prospère d'État multiethnique réussi. J'ai l'espoir qu'il trouvera appui et inspiration dans les nombreux pays du monde qui ont fait de leur diversité leur plus grand atout, avec des possibilités pour tous dans un climat de tolérance et de respect mutuel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Avant de donner la parole à ceux qui souhaitent faire des déclarations, j'invite les participants à écouter des exposés de M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et de M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Je donne la parole à M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

**M. Petritsch** (*parle en anglais*) : Lorsque j'ai commencé mon mandat en Bosnie-Herzégovine, en août 1999, la Yougoslavie et la Croatie étaient gouvernées par les responsables qui avaient provoqué les conflits désastreux des années 90. Leurs représentants tenaient encore les rênes du pouvoir en Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, les réfugiés n'avaient guère d'espoir de rentrer dans leurs foyers. La réforme était bloquée de fait par des politiciens uniquement préoccupés de guerre, qui n'ont rien fait pour surmonter les divisions économiques internes et l'absence quasi totale de cadre législatif. Les institutions d'État avaient bien été mises en place mais ne disposaient pas de suffisamment de fonds et de personnel, et n'avaient pas de pouvoir réel. Mes prédécesseurs, Carl Bildt et Carlos Westendorp, ont travaillé d'arrache-pied pour remédier à cette situation mais leurs efforts ont été entravés par le climat politique d'intransigeance qui régnait dans le pays et par le manque de coopération de Zagreb et de Belgrade.

Face à cette situation, ma stratégie était claire. Depuis mon arrivée en Bosnie-Herzégovine, je me suis employé énergiquement à mettre en place une économie de marché reposant sur les investissements plutôt que tributaire de l'aide; à faire retourner la masse des réfugiés chez eux; à corriger les conséquences de l'épuration ethnique et à consolider les institutions – juridiques, politiques, économiques, sociales, éducatives et civiques – qui devront étayer de façon viable la démocratie longtemps après que l'assistance et la participation extraordinaire de la communauté internationale aux affaires du pays auront pris fin.

Après le 11 septembre, les retombées potentiellement désastreuses de la faiblesse ou de la faillite de certains États ont laissé une marque indélébile dans nos consciences. L'expérience de la Bosnie-Herzégovine a montré indubitablement qu'un pays ne peut se relever de la guerre ou de troubles civils prolongés simplement par une aide matérielle ou militaire. Tout pays a besoin d'institutions qui fonctionnent et d'une culture dans laquelle les lois font dûment l'objet de discussions et sont universellement appliquées et respectées. Aujourd'hui, pour l'Afghanistan, même les sceptiques admettent que la mise en place de cadres institutionnels est au coeur du succès de toute intervention.

Le souci de consolider la primauté du droit a guidé toute notre stratégie en Bosnie-Herzégovine, puisque la mise en place de cadres institutionnels, le retour des réfugiés et le développement économique ne peuvent se faire que dans un contexte de sécurité et d'ordre public. À cet égard, le travail du Groupe international de police, créé dans le cadre de l'Accord de Dayton/Paris pour fournir aux citoyens de Bosnie-Herzégovine une force de police efficace et impartiale, a été déterminant pour le rétablissement de la paix. Je voudrais à cet égard rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, Jacques-Paul Klein; au Commissaire du Groupe international de police, Vincent Coeurderoy; et au personnel du Groupe et de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour les efforts inlassables qu'ils ont tous déployés pour mener à bien toutes ces tâches.

Le 18 février, le Conseil des affaires générales de l'Union européenne a annoncé que l'Union européenne était disposée à mettre en place une mission de police, destinée à prendre le relais du Groupe international de police à partir du 1er janvier 2003, comme le Secrétaire général l'a déjà dit. Cette mission de police, appuyée par les programmes de création d'institutions de l'Union, contribuera à la mise en oeuvre de la paix et à la politique générale de l'Union européenne dans la région, notamment à son processus de stabilisation et d'association. Elle représente une occasion unique pour l'Union européenne de développer son engagement politique en Bosnie-Herzégovine et de soutenir la réforme structurelle qui est capitale pour le processus d'européanisation du pays.

Je voudrais remercier le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune, Javier Solana, de l'initiative

décisive et constructive que représente la création de cette mission de police par l'Union européenne. Cette initiative de l'Union européenne a été saluée et acceptée par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix le 28 février. J'en ai dûment informé le Secrétaire général.

Le travail de police ne pourra être pleinement efficace en Bosnie-Herzégovine tant que l'on continuera de croire que certaines personnes n'ont pas à répondre de leurs actions devant la loi. À cet égard, le travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), et la coopération apportée à son travail par les autorités de Bosnie-Herzégovine, au niveau de l'État comme des deux entités, sont cruciaux pour le relèvement global du pays.

Il y a quelques jours, les contingents de la Force de stabilisation (SFOR) ont engagé des opérations dans l'est de la Bosnie en vue d'arrêter Radovan Karadzic. Je voudrais remercier, à cette occasion, le commandant de la SFOR, le général John Sylvester, ainsi que ses hommes, de leurs initiatives courageuses, nécessitées par l'absence d'efforts crédibles des autorités de la Republika Srpska pour appréhender et transférer à La Haye les personnes inculpées de crimes de guerre qui se cachent sur leur territoire.

Il faut signifier sans ambiguïté à l'entité de Republika Srpska que tant qu'elle n'honore pas ses obligations, elle ne pourra compter sur le plein appui de la communauté internationale. Je reste fermement convaincu que tant que Radovan Karadzic, Ratko Mladic et les autres personnes mises en accusation n'auront pas été envoyés à La Haye, la population ne pourra tourner la page et se tourner vers l'avenir. Le Parti démocratique serbe fondé par Karadzic (SDS) a annoncé l'expulsion de ses membres inculpés de crimes de guerre. Mais le SDS devra concrètement et publiquement faire preuve de son soutien au TPIY avant que l'on puisse ajouter foi à ce type de déclaration.

Si cela est approuvé par le TPIY en vertu de l'Accord de Rome de 1996, dans le cadre de ce que l'on appelle communément les « règles de la route », les procès pour crimes de guerre pourraient se tenir dans les tribunaux de Bosnie-Herzégovine. Je suis très conscient de l'importance et du caractère particulièrement névralgique de ces procès, qui ne servent pas seulement à traduire les criminels en justice mais jouent également un rôle déterminant dans le processus global de réconciliation.

Suite au plan proposé par le Procureur du TPIY l'an dernier concernant la remise éventuelle des dossiers du TPIY à la Bosnie-Herzégovine, mon Bureau est actuellement en pourparler avec le TPIY et le Bureau des affaires juridiques de l'ONU, ici, à New York, en vue d'une coopération sur un projet d'étude permettant de définir les ressources qu'il faudrait débloquer pour permettre aux tribunaux de Bosnie-Herzégovine de se charger de davantage de procès pour crimes de guerre. Cette étude commencera sous peu. Elle est financée par les Gouvernements du Royaume-Uni et de la Suède et se fera en coopération étroite avec d'autres institutions des Nations Unies, des organisations internationales et les autorités de Bosnie-Herzégovine.

Si les efforts internationaux dans le domaine global de la primauté du droit ont été fructueux, les progrès obtenus dans certains domaines spécifiques n'ont pas été à la hauteur des attentes, car la réforme globale du système judiciaire est encore à faire. Le Programme d'évaluation du système judiciaire, mis sur pied par la MINUBH deux ans plus tôt, s'est terminé en novembre 2000. Après quoi, mon Bureau a été chargé de mettre en place la Commission judiciaire indépendante. Le 14 mars de l'année dernière, j'ai publié la Décision qui officialisait la création de cette Commission et en définissait le mandat. Toutefois, la Commission judiciaire indépendante m'a présenté un tableau plutôt alarmant : les juges et les procureurs, dont beaucoup se sont vu attribuer leurs fonctions pendant la guerre ou immédiatement après, sur des bases ethniques ou politiques plutôt que professionnelles, sont souvent inaptes à assumer leurs fonctions. Il y a une pénurie de moyens financiers et les tribunaux sont souvent l'objet d'influences externes illégitimes.

Suite à une demande du Conseil de mise en oeuvre de la paix, j'ai présenté aux directeurs politiques du Comité directeur, la semaine dernière, un programme renforcé de mesures de réforme judiciaire pour la période 2002-2003. Ce programme conjugue une restructuration de l'appareil judiciaire de Bosnie-Herzégovine et la dépolitisation de la procédure de nomination avec la mise en place d'un Haut Conseil judiciaire. Il comprend également la réforme de lois importantes, dont les codes de procédure civile et pénale. Le Conseil de l'Europe a été invité à travailler

sur les détails de la stratégie afin de mettre au point pour la Bosnie-Herzégovine un système qui soit compatible avec les normes européennes modernes.

De fait, l'européanisation de la Bosnie-Herzégovine – incarnée par l'adhésion imminente du pays au Conseil de l'Europe et au plan de l'Union européenne définissant les étapes à suivre par la Bosnie-Herzégovine pour remplir les conditions d'adhésion à l'Union – représente un contexte primordial pour la promotion de la primauté du droit et du programme principal de la communauté internationale pour le relèvement de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine a atteint un tournant important sur la voie d'un redressement définitif. Ses principaux partis politiques discutent actuellement de la manière de mettre en oeuvre la décision de la Cour constitutionnelle sur les peuples constitutifs de tout le territoire de Bosnie-Herzégovine. Ceci permettra de tester la capacité de la Bosnie-Herzégovine d'évoluer vers un État respectueux des droits de l'homme et de la primauté du droit, soucieux de protéger les individus et les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine, tout comme le groupe dit des « autres ».

L'application de cette décision met à rude épreuve le système politique de Bosnie-Herzégovine, encore fragile. Mais nous sommes arrivés à un moment où le pays doit trouver un équilibre interne fondé sur une interdépendance constructive entre tous les groupes.

L'on estime encore très souvent que le compromis et le consensus sont une forme de faiblesse. Nous nous efforçons de modifier cette attitude profondément ancrée, attitude qui ne se limite pas à la seule Bosnie-Herzégovine. Les discussions en cours font partie d'un processus permettant à la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton d'évoluer vers quelque chose de plus large et de plus profond.

Cette évolution – transcendant les limites de Dayton – est un processus graduel mais tout à fait démocratique par nature. Elle souligne encore les possibilités d'évolution de Dayton. Le fait que la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, institution prévue dans la Constitution de Dayton, a enclenché ce processus, montre que le système de Dayton est capable de se réformer. Même les déclarations bien intentionnées de l'étranger risquent de fragiliser ce processus que je considère comme « une prise en charge en devenir ». Je pense que les parties doivent avoir toutes les chances de créer des solutions « locales », obtenues par les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine au profit des citoyens de leur pays.

Mais le temps presse. Les débats constitutionnels actuels doivent donner des résultats en quelques jours, afin que les amendements nécessaires puissent être apportés aux constitutions de l'Entité et à la Loi électorale de la Bosnie-Herzégovine dans les délais requis pour la tenue d'élections générales, prévues pour octobre prochain. Elles seront le premier scrutin d'après-guerre, organisé par les autorités locales, et introduiront un cycle électoral de quatre ans, de nature à renforcer la stabilité du système politique.

Alors que la primauté du droit s'affermit, le nombre de réfugiés qui retournent dans toute la Bosnie-Herzégovine a substantiellement augmenté. L'an dernier, plus de 92 000 retours dits de minorités ont été enregistrés – 36 % de plus qu'en l'an 2000, déjà qualifié de « percée » par Human Rights Watch, organisation non gouvernementale basée aux États-Unis. Si ce rythme est maintenu – comme je le pense –, les retours en masse seront achevés en deux ans. À ce propos, je voudrais évoquer le rôle crucial du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dans cet acquis historique qui, il y a à peine deux ans, semblait fort improbable.

Depuis la fin de 1997, plus de 102 000 réclamations de biens ont abouti à une rétrocession – soit 41 % de toutes celles émises dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine. Nous atteindrons bientôt les 50 %, satisfaisant ainsi à une condition clef du plan de campagne de l'Union européenne.

Je pense que nous pouvons être fiers d'avoir enfin doublé le cap, mais il ne faudrait pas relâcher nos efforts. Un financement suffisant doit être maintenu jusqu'à l'achèvement du processus de retour.

Le massacre de Srebrenica a laissé les séquelles de guerre les plus amères qui soient. Je salue le programme des Nations Unies de relèvement de Srebrenica qui vise à en prendre en charge les énormes problèmes socioéconomiques. Il soutiendra les efforts de la communauté internationale dans le contexte du Plan d'action pour Srebrenica en vue de faciliter les retours vers cette région.

En 2000 et en 2001, j'ai pris des décisions pour destiner un terrain à un cimetière et à un monument à

Potocari, près de Srebrenica. Une stèle a été officiellement érigée sur le site lors du sixième anniversaire du massacre, le 11 juillet 2001. La proposition des associations des familles des victimes d'ajouter le site voisin dit Usine des batteries pour y mettre un monument est à l'examen, et une étude de site de la propriété est en cours, financée par le Gouvernement des États-Unis. Mais je continue d'exhorter ces associations à procéder sans retard au projet d'enterrement des restes exhumés et prêts à l'inhumation.

Au début de mon mandat, j'avais introduit la notion de « prise en charge » ou « odgovornost » – comme on le dit sur place – face au syndrome de dépendance de la Bosnie-Herzégovine et pour en encourager les autorités à tous les niveaux à assumer leurs responsabilités. Aujourd'hui, les responsables internationaux de mise en oeuvre de la paix reçoivent les louanges tant des dirigeants que des activistes locaux et des citoyens de la Bosnie-Herzégovine. J'y vois la preuve qu'ils sont bien décidés à commencer à prendre en charge leurs problèmes et à assumer les responsabilités pour l'avenir de leur pays.

Avec l'Alliance pour le changement, une coalition de partis réformistes qui a remplacé le régime nationaliste au pouvoir au début de 2001, il y a enfin des personnalités au pouvoir qui appuient et défendent l'État de Bosnie-Herzégovine. Aidés par la communauté internationale dans un esprit de partenariat évolutif, ils ont notamment adopté une loi électorale et préparé l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe.

Alors que le contexte de mise en oeuvre de la paix a considérablement changé, la communauté internationale a adapté ses engagements pour répondre de la façon la plus efficace aux nouveaux défis. Au printemps 2001, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et du Groupe de contact m'ont demandé de superviser la rationalisation des structures civiles internationales de mise en oeuvre en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais vous faire part de certains éléments essentiels du plan final de rationalisation.

Le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix reste naturellement le Conseil d'administration général, instance dont je dépends. En Bosnie-Herzégovine, il y aura un organe de genre gouvernemental de chefs d'institutions internationales, présidé par le Haut Représentant et chargé du développement polyvalent de politiques, appuyé par un groupe de situation interinstitutions. Au centre, il y aura quatre groupes de travail couvrant les grands domaines stratégiques : réforme économique, retour des réfugiés, mise en place d'institutions et primauté du droit.

Enfin, il y aura une présence restructurée sur le terrain, basée sur de nouveaux domaines communs de responsabilités et la « colocalisation » de toutes les institutions clefs.

Nous avons atteint la phase finale de mise en oeuvre de la paix où il faudra faire davantage avec moins de ressources, et où tout doit être prêt pour passer les responsabilités aux autorités locales. Ce modèle rationalisé assurera une présence de la communauté internationale moins lourde et moins bureaucratique avec des coûts globaux moindres. On le met en place sans délai.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais informer le Conseil de sécurité de mon intention de quitter mes fonctions à la fin de mai. Il s'agit donc ici de ma dernière présentation au Conseil, mais je transmettrai un rapport final au Secrétaire général à ce moment-là.

Je suis convaincu que la Bosnie-Herzégovine peut être et sera un État viable si nous continuons de mettre en oeuvre notre plan global de façon ferme et cohérente. Il est vital de rester mobilisés en cette phase cruciale. Les forces de destruction et de division ne sont pas entièrement vaincues.

Mais les contours d'une Bosnie-Herzégovine stable et autonome, sur la base des Accords de Dayton/Paris et fermement tournée vers l'Europe, commencent à prendre forme. La Bosnie-Herzégovine a normalisé ses relations avec ses voisins et parle maintenant en État égal et respecté de la communauté des États de l'Europe du Sud-Est. Je suis fier d'y avoir contribué.

Lorsque je quitterai mon poste en mai, Monsieur le Président, je suis convaincu que mon distingué successeur et ami, Paddy Ashdown, pourra, avec votre soutien continu, consolider les solides fondements que nous avons mis en place. Nous aurons l'occasion de remettre enfin la Bosnie-Herzégovine à sa place légitime – les mains de ses citoyens.

**M. Klein :** Il y a maintenant 32 mois qu'à la demande du Secrétaire général, j'ai eu l'honneur

d'accepter la direction de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) – une mission qu'il avait à l'origine lui-même mise en place. S'il est vrai que l'Organisation des Nations Unies n'avait pas été invitée à Dayton, il n'en reste pas moins qu'au terme de l'année 1995, l'ONU représente la seule organisation en mesure de déployer sur le terrain une importante mission de police multinationale dans un environnement complexe d'après-guerre.

Le Secrétaire général m'avait alors confié la responsabilité de faire de la MINUBH un succès. Pour ce faire, il m'avait conseillé de définir des objectifs clairs et spécifiques pour la Mission, de préparer un plan, de le mettre en oeuvre comme cela avait été fait pour l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental. Trois mois plus tard, sur la base d'une analyse objective de l'état de la Mission, je me suis présenté à ce Conseil en annonçant que le travail à réaliser par la Mission prendrait deux ou trois ans. Avec le soutien du Conseil, nous avons mis en place le Plan de mise en oeuvre du mandat de la MINUBH – plus connu sous l'abréviation MIP qui représente un schéma directeur basé sur six programmes principaux visant à réformer, restructurer les forces de police de Bosnie-Herzégovine.

(*l'orateur reprend en anglais*)

J'ai aujourd'hui le plaisir de vous annoncer que la MINUBH fait de grands progrès vers l'exécution de l'essentiel de son mandat, à temps et dans son budget d'ici la fin de l'année. Notre Plan d'action MIP 2002 a été achevé le mois dernier. Il est conçu pour être notre plan d'exécution ainsi qu'un outil de contrôle pour achever les projets restants d'ici décembre 2002.

Le Conseil se souvient que notre tâche essentielle consistait à sélectionner 40 000 policiers largement non formés organisés sur une base monoethnique de temps de guerre et d'en faire des polices professionnelles multiethniques moins de moitié moins nombreuses, toutes formées à leur métier et aux droits de l'homme, travaillant dans des structures de police responsables avec un équipement de police moderne de base.

Depuis le dernier rapport du Secrétaire général en novembre 2001, notre progrès a été constant. Je voudrais en exposer quelques grandes lignes. S'agissant de la réforme de la police, en janvier, nous avons achevé le projet d'inscription en deux ans de tous les 16 919 agents qui exercent actuellement des fonctions policières en Bosnie-Herzégovine. Nous avons commencé à éliminer ceux qu'on soupçonne de crimes de guerre ou d'autres crimes et ceux qui violent les lois sur la propriété. Par exemple, l'an dernier, 2 000 policiers ont régularisé la situation de leur logement sur notre insistance et 3 000 autres sont actuellement vérifiés.

Tous les agents de police provisoirement autorisés ont suivi des cours obligatoires de formation aux droits de l'homme et nombre d'entre eux ont suivi ou terminent une formation professionnelle poussée. En coopération étroite avec la Force de stabilisation (SFOR), nous avons accordé une grande importance à l'amélioration des moyens de la police locale pour maîtriser les foules et les émeutes. En janvier, la MINUBH et les unités d'appui multinationales de la SFOR ont mené la première formation commune de 100 membres des unités de police locale. En tout, quelque 800 policiers, en groupes de la taille de compagnies, suivront cette formation cette année.

Pour la restructuration de la police, une analyse d'ensemble de 21 administrations de police a commencé en janvier. La Force de police du district de Brcko que nous avons établie l'an dernier est pour nous un modèle d'institution de police locale, démocratique et multiethnique. Notre objectif est d'accréditer les institutions d'application du droit qui répondent à ce modèle. Nous pensons que ce projet sera achevé en septembre et qu'il coïncidera avec l'homologation individuelle définitive des agents de police.

La représentation des minorités dans la police a régulièrement augmenté : par le biais des deux académies de police que nous avons créées, on a recruté plus de 1 050 agents de police en provenant, dont 365 femmes. Quelque 192 policiers appartenant à des minorités ethniques ont regagné leur localité d'avant-guerre grâce à notre programme de redéploiement volontaire et 85 anciens policiers ont été réemployés après avoir suivi des cours de recyclage. Nous attendons au moins 300 élèves appartenant à des groupes minoritaires cette année et d'autres pourront être formés une fois achevée la reconstruction des académies de police, financée par l'Union européenne.

Le mois dernier, j'ai eu le plaisir de superviser l'intégration administrative et physique officielle de la police divisée de la ville de Mostar. Après six ans d'efforts internationaux, c'est la première administration physiquement intégrée aux niveaux

cantonal et municipal. C'est là un précédent tangible pour toutes les autres institutions cantonales et municipales.

En outre, nous avons déboursé ou engagé l'intégralité des 16 millions de dollars fournis par les donateurs au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police afin de fournir des équipements et des services de base aux polices locales. En outre, le Fonds d'affectation spécial de l'ONU pour le rétablissement des services publics essentiels a appuyé 471 projets dont le coût s'élève à plus de 17 millions de dollars. Cette année, nous achèverons les 64 projets restants, d'un coût de 4 millions de dollars.

S'agissant du renforcement des institutions, le Service de police des frontières a fait des progrès extraordinaires. D'ici la fin avril, quelque 88 % de la frontière et tous les aéroports seront sous son contrôle. Le fonctionnement efficace du Service de police de frontières, s'ajoutant à l'introduction d'un régime partiel de visas et d'une carte de débarquement en aéroport, a permis de réduire de 66 % les migrations illégales par l'aéroport de Sarajevo en 2001 : elles sont tombées de 24 000 à 8 000. Cette année, on les a vu diminuer encore tandis que les revenus de la douane auraient augmenté de 20 %.

Oeuvrant de concert avec le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, nous pensons que la nouvelle Agence d'État d'information et de protection sera établie dans les mois à venir. Ce sera la première organisation nationale responsable de la collecte, de l'analyse et de la distribution de données aux autres services d'application des lois pour améliorer la lutte contre le crime international et entre Entités. Nous avons également établi les mécanismes de la coopération policière régionale grâce à une réunion régulière au niveau ministériel sur la police et grâce à l'Accord trilatéral régional sur l'application du droit. Des opérations fructueuses ont été menées en Bosnie-Herzégovine contre les trafiquants d'armes et de femmes. Le succès de ces opérations communes a encouragé la Hongrie, la Bulgarie et la Slovénie à demander à signer l'Accord.

Nous continuons de lutter agressivement contre la traite humaine. Ces six derniers mois, dans le cadre du Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP), des équipes policières spéciales, internationales et locales, ont contrôlé 270 perquisitions et parlé à 800 femmes et filles impliquées dans la prostitution. Depuis mars 1999, quelque 410 victimes de la traite ont été aidées et rapatriées.

Nous nous concentrons maintenant sur la poursuite des trafiquants d'êtres humains et sur les propriétaires de maisons closes. Avec l'aide de notre Groupe consultatif en matière de justice pénale, nous avons engagé plus de 50 mises en accusation contre des trafiquants. Les peines vont de 4 à 36 mois de prison et des amendes considérables ont été imposées. Pour ceux qui se livrent à la traite, l'ère de l'impunité est finie.

Je dois également souligner que nous avons enquêté sur toutes les allégations de participation à la traite par des membres du Groupe international de police (GIP). Malgré le tapage médiatique, aucune n'a été étayée et aucune information supplémentaire n'a été apportée. La MINUBH mène une politique rigoureuse de tolérance zéro. Il est bien décevant qu'en dépit de nos efforts intenses et du travail constant et remarquable accompli par les officiers du GIP, ces bruits sans fondement continuent de courir.

J'en viens à l'engagement international de la Bosnie-Herzégovine. Le deuxième tour d'agents de police de Bosnie-Herzégovine au Timor oriental a été achevé. Le premier contingent de neuf personnes du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies a été déployé en Éthiopie-Érythrée. Un deuxième groupe a achevé sa formation et va être déployé en République démocratique du Congo; et ces trois derniers mois, l'Unité composite de transport de la Bosnie-Herzégovine pour les opérations de paix des Nations Unies a été formée, pleinement équipée et est prête à être déployée au printemps.

Ce sont là certains des grands jalons qui me font croire que la MINUBH pourra achever ses objectifs fondamentaux cette année et transférer à la Mission de police de l'Union européenne une opération qui fonctionne. Ce ne sont pas des succès abstraits. Le fait que plus de 92 000 réfugiés et personnes déplacées sont rentrés chez eux sans guère d'incidents liés à la sécurité l'an dernier prouve le succès de la réforme de la police. Il y a 15 jours, plusieurs centaines de Bosniaques ont célébré leur Bajram sur le site de la mosquée détruite de Ferhadija à Banja Luka et dans d'autres zones autrefois difficiles dans l'Est de la Republika Srpska sans aucun incident.

Mais il reste encore beaucoup à faire dans les 10 prochains mois et certains défis dépassent les

ressources ou l'autorité de la MINUBH. D'abord, il y a des projets importants qui dépendent d'un financement additionnel. Il nous manque environ 3,5 millions de dollars pour financer l'équipement et le capital afin d'achever le Service des frontières d'État. Et il faut environ 1,5 million de dollars au Fonds d'affectation spécial pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine pour obtenir l'équipement policier et les installations de base. L'Agence d'État d'information et de protection exigera un financement local et international pour démarrer. Ces pénuries ont récemment fait l'objet de deux conférences de donateurs de la MINUBH.

Deuxièmement, l'appui politique du Représentant est essentiel afin d'achever la restructuration de la police. Notre projet relatif aux dirigeants de la police est fondamental pour éliminer toute ingérence politique directe dans les structures de la police. La plupart des cantons et l'entité Republika Srpska sont en bonne voie, mais nous avons à faire face à une politique d'obstruction résolue dans la Fédération et dans le canton de Sarajevo de la part d'un parti politique qui prétend vouloir être un partenaire de la communauté internationale, tout en s'efforçant de politiser et de suborner les forces de police.

Nous sommes maintenant dans une situation telle que si nous n'agissons pas, nous risquons de remettre en cause le succès enregistré dans les autres cantons. Ainsi, j'ai demandé et j'ai reçu l'engagement de mon collègue, l'Ambassadeur Petritsch, de nous aider à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la pleine application du projet relatif aux dirigeants de la police.

Troisièmement, je suis profondément préoccupé par l'incapacité ou la mauvaise volonté manifestées par l'appareil judiciaire local dans l'accomplissement de ses tâches. Il y a un grave déséquilibre dans les services chargés d'assurer l'ordre public : les normes de la police se sont nettement améliorées, mais le système judiciaire, comme l'a constaté l'Ambassadeur Petritsch, continue de mal fonctionner. Il ne sert à rien d'arrêter des criminels s'ils sont libérés par des officiers de justice timorés ou corrompus quelques heures plus tard et si ensuite ils intimident des témoins et menacent les familles des officiers de police.

Les mesures de replâtrage ne suffisent pas. Comme je l'ai dit jeudi dernier au Comité directeur du Conseil pour la mise en oeuvre de la paix, une réforme radicale immédiate de l'appareil judiciaire et du parquet est la clef de tout ce que la communauté internationale s'efforce de faire en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, je demande l'appui du Conseil pour Srebrenica. S'il est vrai que la majeure partie de la Bosnie-Herzégovine a progressé, Srebrenica reste un symbole tragique de sous-développement et d'épreuves persistantes aussi bien pour les Serbes déplacés que pour les rapatriés bosniens. Il y a 18 mois, le Secrétaire général m'a demandé si l'Organisation des Nations Unies pouvait jouer un rôle spécial dans cette région désolée et tragique. Graduellement, par le biais du plan d'action interinstitutions de Srebrenica, du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies et de l'ouverture d'un commissariat de police pilote, nous avons réduit le niveau d'insécurité. Les retours commencent.

Mais, fondamentalement, nous avons répondu aux symptômes de la paralysie d'après-conflit, sans traiter pour autant les causes sous-jacentes. À cette fin, nous travaillons en étroite collaboration avec des experts du Programme des Nations Unies pour le développement afin d'établir un plan pluriannuel de relèvement économique et social durable pour une zone plus étendue, dans le but de faciliter les retours dans les deux sens, en reconnaissant les conditions et les besoins particuliers qui caractérisent les familles privées d'hommes. Une conférence des donateurs aura lieu à New York au printemps. Srebrenica est une zone dont on ne peut permettre qu'elle devienne à nouveau une victime, mais cette fois victime du syndrome de fatigue de la compassion.

Je voudrais conclure par quelques brèves observations sur d'autres questions qui vont affecter la mise en oeuvre de notre mandat.

Nous avons participé activement à l'entreprise de rationalisation lancée et conduite par l'Ambassadeur Petritsch. Une conclusion en a été tirée, que le Haut représentant va maintenant mettre en oeuvre. Néanmoins, c'est une initiative positive que de réunir tous les éléments chargés d'assurer l'ordre en une équipe spéciale. Comme nous l'avons appris, les éléments de la primauté du droit sont inséparables et ne peuvent être atteints que par une approche intégrée. Dans les mois qui restent, nous attendons avec intérêt de participer à des efforts redynamisés dans tout ce secteur.

Mais notre plus grande contribution à la rationalisation et à la prise de contrôle par les autorités locales sera l'achèvement fructueux de notre mandat et la transition sans heurt à une mission plus réduite et plus spécialisée. C'est pourquoi, en gardant ceci à l'esprit, et conformément aux instructions du Secrétaire général, la MINUBH a été ouverte et utile aussi bien aux missions techniques de l'Union européenne qu'à celles de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui ont produit des rapports sur les besoins en services de police internationaux prévus au-delà de 2002. Nous sommes heureux de voir que ces deux missions ont partagé notre évaluation qu'il faudrait environ 480 superviseurs hautement qualifiés de police, plus un appui civil, afin de préserver les acquis obtenus par la MINUBH tout en faisant face aux crises inévitables d'un pays qui demeure politiquement fragile, et où vivent un nombre important de groupes non réconciliés.

Sur la base de notre connaissance de la MINUBH et de notre expérience ailleurs, nous estimons avoir assez de temps pour pleinement planifier et déployer la nouvelle mission de l'Union européenne selon le schéma d'un transfert sans heurt, à condition que le personnel essentiel de la préplanification commence à travailler en mars et en avril et que les ressources financières soient mises à sa disposition afin de commencer à acheter l'équipement indispensable et à mettre en place les installations essentielles.

Notre planification de la rationalisation et de la liquidation de la mission est bien avancée. Nous avons l'intention de garder environ 1 600 superviseurs du GIP jusqu'après les élections d'octobre et de les réduire à environ 600 membres afin de préparer la transition à la mission de l'Union européenne. Néanmoins, même avec un transfert sans heurt, la présence de la SFOR restera essentielle jusqu'à ce qu'il y ait une stabilisation politique complète et que des progrès substantiels aient été réalisés vers la réconciliation. À cet égard, l'arrestation de Karadzic et de Mladic revêt une très grande importance pour la mise en oeuvre de ces deux objectifs. À cet égard, je donne mon plein appui aux initiatives vigoureuses prises par la SFOR afin de trouver ces deux criminels de guerre. J'espère que leurs tentatives seront plus fructueuses et rapidement couronnées de succès et qu'ils bénéficieront de la coopération pleine et entière des autorités locales.

(*l'orateur poursuit en français*)

Je tiens enfin à remercier les membres du Conseil pour le soutien constant dont ils ont fait montre en faveur de la MINUBH et pour avoir mis leur personnel à la disposition de la Mission. C'est leur travail qui a fait de la Mission ce qu'elle est aujourd'hui.

S'acquitter avec succès du mandat qui nous a été confié met un terme à la phase de maintien de la paix de l'une des opérations de réforme et de restructuration des forces de police les plus importantes qui n'aient jamais été entreprises. Nous sommes sur le point de remettre, clef en main, une opération qui a établi de nouveaux paramètres conceptuels et techniques pour le développement d'une culture de compétence et d'intégrité pour les forces de police à l'intérieur d'une structure et d'une organisation qui se fondent sur le principe de transparence et de professionnalisme.

La clôture de la MINUBH marquera également la fin d'une décennie d'engagement de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine. Je me suis, à ce titre, engagé à mener à bien le travail de la MINUBH et à clore la mission la tête haute. Il ne faut pas oublier, cependant, qu'en définitive, l'héritage que nous laisserons se trouvera entre les mains du peuple de Bosnie-Herzégovine et des dirigeants qu'il élira lors des prochaines élections. J'appelle de mes voeux un avenir pour la Bosnie-Herzégovine dans lequel ce peuple effectuera ses choix avec sagesse et s'attellera à construire son avenir au sein de l'Europe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne, en sa qualité de Président de l'Union européenne, qui va présenter M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune.

J'invite le Représentant permanent de l'Espagne à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Arias** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'importance qu'attache l'Union européenne au sujet qui est débattu aujourd'hui justifie la présence parmi nous du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune. Si vous le permettez, Monsieur, je voudrais vous demander de lui donner la parole.

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'invite M. Javier Solana à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Solana** (*parle en anglais*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur, ainsi que tous les membres du Conseil de sécurité, de la possibilité qui m'est offerte de m'adresser à vous aujourd'hui.

Il convient tout à fait que nous consacrions du temps et de l'attention à la situation qui règne aujourd'hui en Bosnie-Herzégovine. Il y a un si grand nombre de questions et d'événements qui retiennent notre attention dans les Balkans que nous risquons parfois de négliger toute crise qui ne soit pas des plus immédiates. Je me félicite par conséquent de l'initiative de la Présidence d'organiser le débat d'aujourd'hui. Nous sommes à un moment crucial pour nous tous – tant pour les Bosniens que pour la communauté internationale – s'agissant de réfléchir à nos responsabilités et de nous engager à les honorer.

La tragédie humaine et politique que représente cette guerre, qui a commencé il y a 10 ans, demeure un souvenir vivace pour moi personnellement et, je crois également pour la plupart des Européens. J'ai suivi de près les événements survenus en Bosnie-Herzégovine dans mes diverses fonctions au cours de cette période.

Aujourd'hui, je pense que la Bosnie-Herzégovine est à un carrefour. Des choix fondamentaux doivent être faits et des responsabilités doivent être assumées à la fois par son peuple et par son personnel politique. D'un côté, la Bosnie-Herzégovine pourrait faire un choix constructif en déployant résolument des efforts pour rapidement mettre en oeuvre les réformes et s'engager sur la voie qui mène à l'Union européenne. Sinon, le pays pourrait choisir le chemin qui mènera, me semble-t-il, à un plus grand isolement, à des occasions économiques manquées et à une marginalisation politique où elle se retrouvera derrière des voisins plus ambitieux et plus clairvoyants.

Des progrès ont indubitablement été réalisés au cours des dernières années. Un certain nombre de succès capitaux et significatifs peuvent effectivement être rappelés : l'adoption de lois importantes au niveau de l'État, une augmentation enregistrée des retours de membres de minorités et le renforcement constant des institutions nationales. Tout ceci marque une avancée importante et constitue la preuve que des progrès véritables sont possibles moyennant la volonté politique.

Ces progrès ont été dus dans une large mesure au Haut Représentant sortant, mon ami Wolfgang Petritsch. Je voudrais, au nom de l'Union européenne, lui rendre hommage et saluer ses compétences, sa ténacité et les progrès prometteurs qu'il a fait accomplir.

L'Union européenne se félicite beaucoup de ce que le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix a désigné Lord Ashdown la semaine dernière à Bruxelles pour succéder à Wolfgang Petritsch. Je suis impatient de voir sa nomination confirmée par le Conseil de sécurité. Le nouveau Haut Représentant héritera d'une situation dans laquelle il reste encore beaucoup à faire malgré les progrès énormes accomplis à ce jour. L'Union européenne s'attend à ce que les autorités, à tous les échelons, coopèrent pleinement avec le nouveau Haut Représentant.

Permettez-moi d'ajouter, comme je l'ai déjà dit, qu'il est également nécessaire que des progrès décisifs soient faits quant aux personnes accusées de crimes de guerre. Je suis persuadé que le pénible chapitre de l'histoire de la Bosnie ouvert il y a 10 ans ne sera jamais vraiment clos tant que la justice n'aura pas été rendue, et cela à tous les yeux. Cela signifie que tous les accusés doivent répondre des accusations portées contre eux. L'État et les gouvernements des entités doivent donc pleinement coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, aussi bien par leurs actes que par leurs paroles.

La Communauté européenne doit également s'acquitter de ses responsabilités. Sur ce point, l'Union européenne joue un rôle de plus en plus important : premièrement, en termes d'aide financière; deuxièmement, pour ce qui est de la perspective politique qu'elle offrira à long terme; et, troisièmement, en contribuant concrètement à la paix et à la stabilité.

L'Union européenne a fourni et continuera à fournir une aide financière importante. Au total, l'Union européenne a fourni à la Bosnie-Herzégovine une aide financière d'un montant de plus de 3 milliards d'euros depuis 1991. Rien que cette année, l'Union européenne fera probablement une contribution supplémentaire de 200 millions d'euros.

L'Union européenne a offert à la Bosnie-Herzégovine et à la région dans son ensemble la perspective d'une intégration finale dans l'Union européenne. Une nouvelle étape a commencé et une

nouvelle perspective s'est ouverte. Bien que les Accords de Dayton/Paris aient été conçus pour faire sortir le pays de la guerre, la perspective d'une stabilisation finale et d'un accord d'association leur ouvre clairement la voie d'un avenir européen. Mais le rythme auquel les progrès seront faits vers cette perspective européenne dépend entièrement de la seule Bosnie-Herzégovine. Il suffit de considérer les progrès relatifs enregistrés par d'autres États de la région pour comprendre ce que je viens de dire. Si des efforts résolus ne sont pas déployés par Sarajevo et par Banja Luka, la Bosnie-Herzégovine restera en arrière.

L'Union européenne s'apprête à assumer de nouvelles et importantes responsabilités en tant qu'élément de la communauté internationale. Je saisis cette occasion pour dire quelques mots sur la nouvelle mission de police de l'Union européenne, qui sera prête à prendre la relève du Groupe international de police (GIP) le 1er janvier 2003. Il s'agit de la première opération de gestion des crises entreprise par l'Union européenne dans sa composante « gestion civile des crises ».

Premièrement, elle se fondera sur les succès remarquables réalisés par le GIP sous la direction de M. Jacques-Paul Klein et de M. Coeurderoy. La mission succédera au GIP sans le remplacer. Il s'agira d'une autre forme de mission, mais qui s'inspirera de l'expérience acquise par le GIP et s'enrichira tout d'abord de l'aide et des conseils de Jacques Klein dans la perspective de ce que le GIP aura accompli d'ici la fin de l'année et de ce qui restera à accomplir au cours de l'année suivante. Elle s'inspirera également de la coopération excellente et significative établie sur le terrain avec la Force de stabilisation (SFOR).

La mission de police de l'Union européenne cherchera à établir des arrangements de politique durables sous la tutelle de la Bosnie-Herzégovine, conformément aux meilleurs pratiques européennes et internationales, élevant ainsi les normes actuelles de la police de la Bosnie-Herzégovine. La mission de police de l'Union européenne à laquelle a été confiée l'autorité nécessaire pour surveiller, guider et inspecter devrait atteindre ses objectifs d'ici la fin de 2005. Sa force serait composée d'environ 480 policiers et 70 civils, comme l'a déjà mentionné Jacques Klein.

Notre objectif est de mettre en place une approche globale de la gamme complète des besoins en matière d'ordre public, y compris les activités de police. La mission de police de l'Union européenne, appuyée par les programmes de renforcement des institutions de la Communauté européenne, apporterait dès lors une contribution à la mise en oeuvre d'une paix globale en Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à la réalisation d'une politique globale de l'Union européenne dans la région, notamment du processus de stabilisation et d'association.

Le Secrétaire général a souligné en maintes occasions qu'un acteur régional devrait assumer le suivi du GIP pour préserver ce qui a été réalisé et poursuivre la surveillance et l'assistance. Le développement rapide de la politique européenne de sécurité et de défense et le travail que les États membres de l'Union européenne ont accompli quant aux capacités, notamment aux capacités policières, ont permis à l'Union européenne d'assumer ce suivi.

Je me félicite particulièrement du fait que cette toute première mission qui est la nôtre sert à mettre l'accent sur deux points au moins : premièrement, l'ouverture de la politique européenne de sécurité et de la défense et, deuxièmement, la volonté et la capacité de l'Union européenne de collaborer étroitement avec l'ONU. Nous avons pris la décision d'inviter 20 pays à faire des offres de contribution à la mission de police de l'Union européenne. En outre, le passage du GIP à la mission de police de l'Union européenne me paraît être un exemple concret du genre de coopération entre l'Union européenne et l'ONU qui est maintenant réalisable, souhaitable et conforme aux recommandations faites dans les recommandations Brahimi. L'Union européenne tout comme l'ONU sont conscientes de la nécessité d'établir des arrangements pratiques pour garantir une transition sans heurt et sans coupure entre le GIP et la mission de police de l'Union européenne.

La politique européenne de sécurité et de défense renforce la contribution de l'Union à la paix et à la sécurité internationales conformément aux principes de la Charte des Nations Unies. Elle augmente également la gamme d'outils à la disposition de la communauté internationale face aux crises. Compte tenu des nombreux engagements auxquels l'ONU fait face, le suivi du GIP que l'Union européenne réalisera permettra à l'ONU d'affecter ailleurs ses ressources. Par conséquent, cela attestera non seulement la coopération de l'Union européenne et de l'ONU dans ce domaine, mais – et c'est notre espoir commun – cela

donnera un surcroît de valeur aux efforts de l'ONU en général.

Il y a un peu plus de 10 ans, il semblait inconcevable à beaucoup d'entre nous qu'un conflit aussi âpre et féroce que celui-ci qu'a connu la Bosnie-Herzégovine éclaterait de nouveau en Europe. On a, depuis, appris nombre de leçons difficiles. Dix ans après que la guerre a éclaté, l'Union européenne a prouvé son attachement à la stabilité et à la prospérité futures de la Bosnie-Herzégovine et de l'ensemble de la région. Nous sommes absolument déterminés à jouer notre rôle dans l'établissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité. Nous avons offert une perspective et une assistance concrète en vue d'une intégration progressive dans les structures européennes. Mais notre engagement, notre détermination et notre vision à elles seules ne suffisent pas. Il est temps que nous nous acquittions tous de nos responsabilités et que nous permettions ainsi à la Bosnie-Herzégovine de se concentrer sur la prochaine décennie.

**Sir Jeremy Greenstock** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Ministre, c'est un honneur tout particulier que de vous voir présider notre Conseil cette semaine pour souligner l'importance de ce débat et d'autres aspects de nos travaux. Je remercie également le Secrétaire général de sa présence ici aujourd'hui et de sa déclaration liminaire qui a donné exactement le ton de cette discussion.

Nous avons entendu trois exposés très intéressants et importants du Haut Représentant, M. Petritsch, du Représentant spécial, M. Klein, et du Haut Représentant de l'Union européenne. Le Royaume-Uni partage entièrement l'approche de l'Union européenne énoncée par M. Solana.

Je voudrais féliciter très chaleureusement le Représentant spécial, M. Klein, et le Haut Représentant, M. Petritsch, de leurs efforts dévoués et efficaces en faveur de la mise en oeuvre de la paix en Bosnie. Ces efforts commencent enfin à véritablement porter leurs fruits, ce qu'indiquent particulièrement l'entrée prochaine de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe et l'augmentation spectaculaire du nombre de retours de réfugiés.

Comme c'est la dernière fois que l'Ambassadeur Petritsch prend la parole devant le Conseil, je voudrais le remercier très chaleureusement de tout ce qu'il a fait en Bosnie-Herzégovine à un moment extrêmement important dans l'histoire de ce nouveau pays. Le Royaume-Uni a le privilège de fournir un successeur au Haut Représentant, Lord Ashdown, et ce dernier a un exemple difficile à suivre.

Néanmoins, nous savons tous qu'il y encore beaucoup à faire. L'année 2002 est une année cruciale. Il y aura des élections en octobre. Si nos orateurs de ce matin répondent plus tard à des questions, je me demande s'ils pourraient nous donner une évaluation légèrement plus détaillée de la situation sécuritaire durant la période qui précède les élections d'octobre, et des tâches clefs qui restent à accomplir.

Par exemple, en dépit du succès que M. Klein a connu à Mostar, l'Union démocratique croate (HDZ) continue-t-elle de poser un problème en matière de sécurité? Il est important, dans ce contexte, que la réduction des effectifs du Groupe international de police (GIP) ne commence pas prématurément, et nous espérons que ses effectifs et ses capacités seront maintenus jusqu'à la période suivant les élections.

Nous nous sommes également félicités d'entendre M. Solana dire qu'il y aura des accords de transition soigneusement préparés entre le GIP et la Mission de police de l'Union européenne, et nous espérons que cela comprendra le maintien de la présence sur place jusqu'à la fin de l'année des policiers de l'Union européenne qui travaillent pour le GIP.

Les efforts en vue d'instaurer plus fermement la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine doivent occuper dans l'immédiat une place prioritaire. Ceci aura un impact direct sur le développement de la Bosnie et sur sa crédibilité au sein de la communauté internationale. Les progrès doivent porter également sur les domaines judiciaire et pénal ainsi que sur la réforme de la police, comme l'a clairement indiqué le Représentant spécial.

La réforme économique reste également une préoccupation importante. Les progrès récents réalisés dans des domaines tels que la privatisation, la création d'un espace économique unique et le commerce entre les entités ont été décevants. Cela réduit l'aptitude de la Bosnie à susciter l'intérêt des milieux d'affaires internationaux, ce qui a également des incidences sur le chômage – qui reste bien trop élevé – et sur l'immigration des personnes plus jeunes.

La lutte contre la corruption et la criminalité doit constituer une autre priorité. Nous nous félicitons des mesures prises jusqu'à présent, mais les autorités

doivent intensifier leurs efforts pour montrer à la communauté internationale et au peuple bosniaque qu'elles prennent ces questions au sérieux.

Comme l'a indiqué le Haut Représentant, personne en Bosnie-Herzégovine n'est au-dessus des lois. Le Royaume-Uni se félicite vivement des tentatives récentes visant à capturer M. Karadzic. Nous attachons beaucoup d'importance à l'interpellation de toutes les personnes inculpées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et nous sommes déçus par les critiques malavisées émises par la Republika Srpska contre ces opérations. Nous considérons que les opérations de la Force de stabilisation (SFOR) sont tout à fait légitimes, car la coopération avec le Tribunal de La Haye est essentielle pour l'intégration de la Bosnie dans la communauté internationale. L'arrestation et le transfert à La Haye de Karadzic et de Mladic marqueraient une nouvelle page dans le développement de la Bosnie.

La mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton/Paris reste l'objectif d'ensemble. Dayton fournit l'évolution constitutionnelle et structurelle. Le travail du Haut Représentant sur une structure assurant la mise en oeuvre civile en constitue un bon exemple. Nous continuons d'espérer que les entités pourront parvenir à un accord sur les changements constitutionnels, sinon, le Haut Représentant devrait pouvoir utiliser toute son autorité pour effectuer les changements nécessaires à la réalisation de l'objectif d'une Bosnie-Herzégovine cohésive au plan interne et pleinement démocratique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Tafrov** (Bulgarie) : Permettez-moi d'abord de vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu présider les travaux du Conseil pendant cette semaine. Nous sommes très privilégiés par votre présence ici, par laquelle la Norvège a fait preuve de l'importance qu'elle donne à sa présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son intervention extrêmement importante, et également le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, ainsi que le Représentant spécial, M. Jacques Klein, pour leurs exposés exhaustifs sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

La Bulgarie s'associe pleinement à l'analyse et aux conclusions du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune, M. Javier Solana. Je me bornerai donc à quelques brefs commentaires à titre national.

Mon pays rend hommage à l'action de l'Ambassadeur Petritsch en tant que Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et partage les recommandations faites dans son rapport du 22 février 2002. Tout en remerciant chaleureusement l'Ambassadeur Petritsch pour son remarquable travail, ma délégation exprime sa satisfaction en ce qui concerne la décision du Conseil de mise en oeuvre de la paix du 28 février, de désigner Paddy Ashdown en tant que Haut Représentant pour succéder à M. Wolfgang Petritsch. Mon pays est convaincu que Lord Ashdown, qui est connu comme un ami de la Bosnie-Herzégovine, a toutes les qualités requises pour travailler activement aussi bien avec la communauté internationale qu'avec les autorités locales.

La Bulgarie a soutenu les Accords de Dayton/Paris et l'action de la communauté internationale ayant suivi cet accord qui est un facteur décisif pour la paix en ex-Yougoslavie et pour une Bosnie-Herzégovine unie, multiethnique et démocratique.

Mon pays partage les idées et les conclusions contenues dans le rapport relatives à la nécessité de maintenir la présence de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine afin d'assurer la mise en oeuvre intégrale des Accords de Dayton/Paris.

En même temps, nous sommes d'avis que cette participation devrait diminuer graduellement, les autorités locales assumant progressivement la totalité de ces compétences. De cette manière, la Bosnie-Herzégovine se transformerait en un État complètement autonome qui pourra prendre la place qui lui revient au sein des structures internationales d'intégration. À cet égard, nous saluons le travail du Représentant et de la Commission électorale en vue de la préparation des élections générales qui seront organisées pour la première fois par les autorités locales le 5 octobre 2002. Il est important que les autorités bosniaques elles-mêmes soient pleinement impliquées dans les préparatifs pour ces élections, cet événement étant une preuve de la capacité de la Bosnie-Herzégovine de se

rapprocher ultérieurement de la structure européenne d'intégration.

La Bulgarie lance un appel aux partis politiques bosniaques pour qu'ils accélèrent l'application des quatre décisions rendues par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine en mai 2002, notamment la « décision relative au corps électoral » qui permettra la représentation équitable de tous les peuples constitutifs dans les institutions de l'État et facilitera l'intégration du pays dans les instances européennes. La mise en oeuvre de cette décision permettra le déroulement normal des élections générales et sera une preuve de la capacité de la Bosnie-Herzégovine d'être un membre actif du Conseil de l'Europe. Je rappelle que la Bulgarie a appuyé pleinement cette adhésion.

Mon pays soutient la communauté internationale dans sa stratégie de transfert graduel des compétences de l'ONU à l'Union européenne. Nous saluons l'intention de l'Union européenne de désigner comme Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine le prochain Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, la Bulgarie apprécie hautement la stratégie élaborée par l'Union européenne pour une transition sans heurt entre le Groupe international de police et la mission de police de l'Union européenne. Mon pays est conforté dans sa vision que le processus de paix en Bosnie-Herzégovine a atteint un stade où sa dimension européenne devrait être mise en relief, et ceci en fonction de l'appartenance naturelle de la Bosnie-Herzégovine à l'Europe et de sa vocation européenne.

En même temps, nous pensons que les questions concernant la participation éventuelle de pays non membres de l'Union européenne dans la mission de suivi de la police remplaçant le Groupe international de police devraient être élucidées ultérieurement, tenant compte de la contribution jusqu'à présent des participants, de leurs intérêts et de leur capacité de continuer leur participation à l'avenir.

Le plan du Haut Représentant pour la réorganisation de la présence internationale de l'ONU visant la rationalisation et la coordination améliorée des travaux des organisations civiles internationales en Bosnie-Herzégovine mérite le soutien du Conseil de sécurité. Les fonctions, les structures, la composition et le financement de cette présence devraient correspondre à la situation politique sur le terrain.

La Bulgarie salue l'engagement des autorités bosniaques en faveur de la lutte contre le terrorisme, y compris à travers leur participation dans l'équipe de coordination spéciale qui a été récemment créée. Les mesures prises par les autorités compétentes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine à l'encontre des personnes soupçonnées d'activités terroristes sont un exemple parmi d'autres de cet engagement.

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de retours des réfugiés en 2001, problème qui est directement lié à la revitalisation de l'économie du pays. Parmi les tendances positives au cours des derniers mois, il faudrait aussi mentionner les progrès effectués en faveur de la normalisation des relations de la Bosnie-Herzégovine avec les pays voisins, la République fédérale de Yougoslavie et la Croatie.

En même temps, la Bulgarie est convaincue de la nécessité d'une coopération plus active et plus vigoureuse des autorités de Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). La comparution devant le TPIY de MM. Karadzic et Mladic ne pourrait qu'améliorer le climat général dans le pays.

La Bulgarie salue le Haut Représentant pour ses efforts en vue de promouvoir le dialogue entre les trois principaux groupes religieux, notamment la reconstruction des monuments religieux détruits et demande aux parties bosniaques de déployer plus d'efforts dans cette direction. Il faudrait aussi accélérer le travail de déminage. La nécessité d'élaborer une stratégie globale de déminage appliquée sous le contrôle des autorités de la Bosnie-Herzégovine est plus qu'évidente.

Je termine en saluant l'action des organisations non gouvernementales qui oeuvrent en Bosnie-Herzégovine et notamment celles qui travaillent dans le domaine des droits de l'homme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Cunningham** (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens moi aussi à vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Ministre, à la séance d'aujourd'hui. Nous vous remercions vivement d'avoir pris le temps de travailler avec nous cette semaine.

Nous avons entendu ce matin les commentaires et exposés vraiment intéressants de nos invités. Le débat

d'aujourd'hui reflète le défi que la communauté internationale affronte pour équilibrer son rôle en Bosnie-Herzégovine avec la responsabilité et l'engagement exigés par les dirigeants et les citoyens de Bosnie-Herzégovine. Le plan de restructuration approuvé la semaine dernière à Bruxelles par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix est opportun et bien nécessaire pour la prochaine phase de mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton. Nous nous félicitons du succès de la mise en place de ce que l'Ambassadeur Petritsch a qualifié de structure moins lourde et moins bureaucratique. Nous nous félicitons également de la décision du Conseil d'accepter l'offre de l'Union européenne de poursuivre les efforts de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour renforcer l'état de droit.

Nous félicitons M. Klein du succès obtenu avec le Groupe international de police. Nous applaudissons ses efforts pour réaliser l'objectif consistant à terminer le mandat de la MINUBH d'ici la fin de cette année; en grande partie grâce à ses efforts, le chemin de la police et de la justice, bien qu'ardu, est clair dans la voie tracée et avec la coopération envisagée entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

Mais ni la rationalisation ni l'assistance internationale ne changent le rôle central que les dirigeants bosniaques et leur peuple doivent jouer pour mettre en oeuvre les Accords de paix de Dayton et pour édifier une nation prospère et sûre. Nous connaissons les priorités; il s'agit du renforcement des institutions de l'État, du retour des réfugiés et des réformes économiques. Nous voyons toujours trop peu de progrès de la part du Gouvernement bosniaque pour faire des choix difficiles et arriver à des compromis sur les questions les plus critiques. En termes simples, il faut faire plus quant à la décision de la Cour constitutionnelle, aux prochaines élections et au budget actuel ainsi que pour la défense et la justice à réformer.

Il faut bien se dire, pour l'avenir, que la croissance économique ne sera pas durable tant que les investisseurs n'auront pas l'assurance que le Gouvernement peut s'occuper seul de ces problèmes et d'autres. Nous l'adjurons donc de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la décision de la Cour constitutionnelle et convenir d'un budget qui fournira des fonds suffisants pour les prochaines élections, le service de police des frontières et la réforme des forces armées, entre autres.

À notre avis, les prochaines élections ne sont pas prématurées, mais elles exigeront un effort et un engagement considérables des dirigeants et du peuple de Bosnie.

Mon gouvernement reste attaché à la mise en oeuvre de Dayton. Nous appuyons activement le Conseil de mise en oeuvre de la paix du côté civil, ainsi que le rôle considérable de la SFOR, y compris ses efforts pour appréhender les criminels de guerre inculpés toujours en liberté, comme on l'a vu la semaine dernière avec les deux opérations de la SFOR. Les États-Unis tiennent à voir les responsables de violations du droit international humanitaire, de génocide et de crimes de guerre, y compris Radovan Karadzic et Ratko Mladic, transférés à La Haye. Nous recherchons et attendons la coopération des gouvernements régionaux pour l'arrestation des criminels de guerre inculpés et leur transfert à La Haye, et nous adjurons la Republika Srpska de remplir ses obligations au titre des Accords de Dayton en livrant les criminels de guerre inculpés.

Pour terminer, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Petritsch, qui est à nos côtés pour la dernière fois, des efforts et du dévouement dont il a fait preuve dans la mise en oeuvre de la paix pendant ces deux années et demie. La semaine dernière, dans sa déclaration, le Conseil de mise en oeuvre de la paix a rendu hommage à son action, qui a permis de stabiliser et de démocratiser notablement la Bosnie-Herzégovine et de la rapprocher de l'Europe. C'est une preuve de tous les efforts qu'il a consentis en même temps qu'un bilan excellent à léguer à son successeur. Comme d'autres l'ont fait observer, il reste encore beaucoup à faire. Nous saluons la nomination de Lord Ashdown, avec lequel nous nous réjouissons d'avance de collaborer à la poursuite de la mise en oeuvre des Accords de Dayton.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

**M. Wehbe** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation se félicite de vous voir, Monsieur le Ministre, présider cette importante séance du Conseil de sécurité. C'est une preuve claire de l'importance que la Norvège accorde à la question du développement de la Bosnie-Herzégovine.

Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa déclaration lucide, qui sert de cadre à

notre débat d'aujourd'hui. Nous le remercions également du rapport qu'il nous a présenté.

Nos remerciements s'adressent aussi à M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé de la mise en oeuvre de l'accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'à Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général, pour son exposé détaillé sur les réalisations de l'ONU dans ce pays. Je ne peux que saluer la décision de l'Union européenne de nommer Lord Ashdown comme successeur de M. Petritsch. Nous lui souhaitons plein succès dans sa tâche de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance à M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune, des efforts qu'il déploie pour mettre en oeuvre la paix en Bosnie-Herzégovine.

Ma délégation se félicite de la réunion du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix tenue le 6 décembre 2001, qui a permis d'adopter le projet de plan du Haut Représentant sur la rationalisation des travaux des organisations de la société civile internationale en Bosnie-Herzégovine. Ce plan porte sur la coordination des politiques dans les domaines de la primauté du droit, de la mise en place des institutions économiques, du retour des réfugiés et de la reconstruction.

Nous remercions le Haut Représentant de son action en faveur du retour des réfugiés et des personnes déplacées. 92 000 membres de minorités seront ainsi retournés au pays en 2001, avec les conséquences que cela implique sur la stabilité sociale, économique et politique de la Bosnie-Herzégovine.

Nous attendons avec intérêt la tenue des élections générales prévues pour octobre prochain. Nous nous associons à l'appel lancé par le Haut Représentant aux autorités de Bosnie-Herzégovine afin qu'elles en accélèrent les préparatifs. Le succès de ces élections aura des retombées importantes sur la vie politique, économique et sociale de la Bosnie-Herzégovine, en permettant à l'administration politique d'assumer ses responsabilités après l'expiration du mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), le 31 décembre 2002.

À cet égard, il est urgent de réformer et de renforcer les forces de défense et l'armée afin de permettre à la Bosnie-Herzégovine d'assurer ses devoirs de défense et de sécurité après la passation de pouvoirs au Gouvernement à la fin de l'année. Il est également nécessaire de rationaliser la présence civile internationale en Bosnie-Herzégovine et d'étudier le plan du Haut Représentant prévoyant un partenariat entre la communauté internationale et les autorités de Bosnie-Herzégovine dans différents domaines.

L'extrême lenteur du redressement économique de la Bosnie-Herzégovine continue de nous préoccuper. Elle pourrait en effet avoir des effets néfastes sur l'évolution d'ensemble du pays. Toutefois, les efforts que déploie la Bosnie-Herzégovine pour devenir membre de l'Union européenne pourraient représenter un objectif politique et économique, réalisable par la mise en oeuvre du plan proposé par l'Union européenne. Je partage totalement l'opinion exprimée tout à l'heure par M. Petritsch dans sa déclaration, à savoir que c'est aux dirigeants de Bosnie-Herzégovine qu'il incombe de développer eux-mêmes leur Gouvernement et leur administration de manière compatible avec les réalités de leur pays. À mon avis, c'est ce qui découlera inévitablement de ce processus.

Nous nous félicitons de la normalisation des relations entre la Bosnie-Herzégovine et les pays voisins, et notamment de l'échange d'ambassadeurs avec la République fédérale de Yougoslavie. Nous espérons qu'une solution appropriée à la question des frontières entre les deux pays sera trouvée. Le traité de 1999 sur la frontière entre les deux États doit être appliqué sur toute la frontière. Cela servirait indubitablement le rapprochement de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que de la Croatie et de la République fédérale de Yougoslavie, avec l'Union européenne, dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

**M. Levitte** (France) : Monsieur le Ministre, c'est un honneur de vous voir présider aujourd'hui nos travaux. Je tiens à vous en exprimer toute notre gratitude.

Le Secrétaire général a donné le ton de notre réunion avec son exposé à la fois clair et réaliste. La France se réjouit particulièrement de la participation conjointe à notre réunion du Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques-Paul Klein, et du Haut

Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune, M. Javier Solana. Il s'agit d'un événement hautement symbolique, événement qui souligne la coopération exemplaire qui se développe sur le terrain entre l'ONU et l'Union européenne.

En effet, une restructuration importante de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine se traduira bientôt dans les faits. La dernière réunion du Comité directeur de la Conférence de mise en oeuvre des Accords de Dayton, le 28 février, s'est prononcée de façon très claire en ce sens. M. Petritsch, M. Klein et M. Solana sont directement impliqués dans cette restructuration et continueront d'y prendre ensemble une part décisive dans les mois à venir.

Comme M. Petritsch l'a rappelé, la situation en Bosnie-Herzégovine requiert toujours l'attention de la communauté internationale. L'élan des réformes doit être entretenu et la mise en oeuvre des Accords de Dayton doit être approfondie. La poursuite de ce processus engagé il y a un an par le Gouvernement de M. Lagumdzija, exigera courage, détermination et persévérance. Mené à son terme, il ouvrira à la Bosnie-Herzégovine les portes de l'intégration européenne. L'admission prochaine de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe sera une première étape.

S'agissant des tâches prioritaires, assurer le développement du pays est un objectif essentiel. Pour y parvenir, il est indispensable d'améliorer la confiance des investisseurs dans la sécurité de leur environnement économique. Dans cette perspective, la promotion de l'État de droit, la lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que le renforcement de l'indépendance et de la crédibilité du système judiciaire devraient être au coeur de l'action publique. Ceci passe notamment par le respect intégral des décisions juridictionnelles, à commencer par celles de la Cour constitutionnelle. Tous les membres du pouvoir exécutif qui sont concernés par cette question, au niveau de l'État, en Fédération et en Republika Srpska, ont la responsabilité d'y veiller.

Il convient également d'arrêter et de déférer au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie les personnes inculpées par le Tribunal, à commencer par Karadzic et Mladic. La France appuie activement sur le terrain l'action de la SFOR dans ce domaine. Elle appelle tous les responsables bosniens à apporter une coopération sans réserve à cette entreprise.

La communauté internationale se doit d'être prête à accompagner les autorités bosniennes, de la meilleure manière possible, dans la réalisation des réformes indispensables. La restructuration agréée, la semaine dernière, par le Comité directeur de la PIC y contribuera. La mise en oeuvre effective des conclusions de la PIC devra démarrer sans retard. Que M. Petritsch, ainsi que son adjoint, M. Hays, soient remerciés pour le travail qu'ils ont accompli, depuis plus d'un an, afin de favoriser cette évolution. Plus compacte, plus cohérente, la présence internationale civile en Bosnie-Herzégovine gagnera en efficacité.

Dans le cadre de cet exercice de restructuration, je souhaite m'attarder sur le devenir du Groupement international de police de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Lors de notre dernière réunion du 5 décembre avec M. Klein, j'avais souligné à quel point, pour la France, la MINUBH est une opération de paix exemplaire, dotée d'une « stratégie de sortie » et prête à passer le témoin, dès la fin 2002, à une organisation régionale chargée du suivi de certaines de ses fonctions. En l'espèce, l'organisation qui s'est trouvée au rendez-vous a été l'Union européenne, dont l'offre, faite par ses ministres des affaires étrangères réunis, le 18 février, à Bruxelles, a été unanimement acceptée par le Comité directeur de la PIC. Je me réjouis du fait que l'Union européenne ait été, ce faisant, au premier rang des institutions ayant donné vie aux idées du Secrétaire général sur le développement de la coordination et de la complémentarité entre les Nations Unies et les organisations régionales. Comme M. Javier Solana l'a indiqué, dans les mois qui viennent, les Nations Unies et l'Union européenne devront donc coopérer étroitement pour que la transition entre la MINUBH et la mission de police européenne se déroule sans accroc.

Dans le cadre de la restructuration de la présence internationale civile en Bosnie-Herzégovine, l'Union européenne verra son rôle se renforcer, d'une manière plus générale, dans le domaine de l'État de droit, en particulier en vue d'aider au renforcement du système judiciaire. II devrait en résulter une meilleure assimilation des normes et des exigences européennes dans le pays.

M. Petritsch, M. Klein et M. Solana nous ont retracé les réalisations de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. À quelques mois de la fin de son mandat, je souhaite assurer M. Petritsch de toute notre gratitude pour le succès qu'il a remporté dans

l'exercice de ses fonctions. M. Paddy Ashdown, qui lui succédera en tant que Haut Représentant, pourra naturellement compter sur un soutien sans réserve de la France dans la poursuite de l'accomplissement des accords de Dayton. J'adresse par ailleurs à M. Klein tous nos voeux pour la réalisation, jusqu'à son terme, du plan de mise en oeuvre du mandat de la MINUBH qu'il a exemplairement appliqué jusqu'à présent.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Diallo** (Guinée) : Monsieur le Président, ma délégation vous souhaite la bienvenue et apprécie l'organisation de la présente réunion, au moment où votre pays assume la présidence de notre Conseil. Soyez assuré de notre coopération. Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte pour exprimer notre reconnaissance à S. E. M. Adolfo Aguilar Zinser, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de février.

Permettez-moi également, à travers vous, Monsieur le Président, de saluer la présence de MM. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix sur la Bosnie-Herzégovine, Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général, et Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, dont les exposés nous ont éclairés davantage sur les contours du processus politique en cours en Bosnie-Herzégovine. Aussi, je voudrais renouveler l'appui de ma délégation aux efforts déployés par tous les acteurs, parties au processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Suite à l'examen du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), le 5 décembre 2001, le Conseil avait apprécié l'évolution lente mais encourageante de la situation sur le terrain, regretté les difficultés auxquelles la Mission est confrontée, et exprimé sa volonté de continuer à la soutenir. À présent, il paraît opportun d'engager une réflexion d'ensemble sur la suite à donner à la MINUBH. Dans cet exercice, il convient d'avoir à l'esprit la réflexion de M. Klein qui indique que la Bosnie est un test et que renoncer à une Bosnie multiethnique serait sonner le glas de tous les États dans les Balkans.

Les progrès accomplis par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, après six années d'importants engagements sur le terrain, sont incontestables. II s'agit maintenant d'envisager une stratégie de sortie. À cet égard, le rôle des organisations régionales, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, peut être d'un apport appréciable. II serait souhaitable de ne pas travailler uniquement sur une stratégie de sortie, mais d'élaborer une véritable stratégie de pleine entrée du pays au sein de la communauté internationale et dans les institutions et structures européennes.

Les différentes informations dont nous venons d'être saisis par MM. Solana, Klein et Petritsch sont indicatives de la volonté de l'Union européenne de prendre le relais de la MINUBH. Dans cette perspective, ma délégation se réjouit des conclusions du Conseil des affaires générales de l'Union européenne du 18 février 2002, ainsi que celles du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix du 28 février 2002. Nous saluons l'acceptation par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix de l'offre faite par l'Union européenne de fournir une Mission de police à partir du 1er janvier 2003 afin de poursuivre l'oeuvre de la MINUBH. Nous nous félicitons de la désignation, par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, de Lord Paddy Ashdown comme Haut Représentant en remplacement de M. Wolfgang Petritsch qui a accompli une oeuvre remarquable.

Ma délégation salue le travail de la Commission électorale de la Bosnie-Herzégovine dans la préparation des premières élections générales qui auront lieu le 5 octobre 2002. Elle lance un appel aux dirigeants des partis politiques afin qu'ils permettent aux citoyens d'exercer leur devoir civique et de jouir de tous leurs droits. L'engagement des dirigeants politiques, la participation des populations et l'appui de la communauté internationale sont, à cet égard, indispensables.

La « task force » ou l'initiative sur l'équipe de réflexion telle que présentée par le Haut Représentant mérite notre attention.

Ma délégation prend note des informations contenues dans le vingt et unième rapport du Haut Représentant relatives à ses activités, du 26 août 2001 au 19 février 2002, dans le cadre de la mise en oeuvre

de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Les activités qui y sont décrites sont d'un intérêt vital.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais renouveler la nécessité d'élaborer une stratégie cohérente, axée sur le rétablissement et la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Ma délégation encourage une coordination des actions de la MINUBH, de l'Union européenne et du Haut Représentant afin que soit assurée une transition ordonnée du Groupe international de police à la Mission de police de l'Union européenne. À notre avis, ces efforts pourraient être complétés par une harmonisation des activités des institutions, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres acteurs.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Guinée pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Lavrov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais d'abord, Monsieur le Ministre des affaires étrangères de Norvège, vous souhaiter moi aussi la bienvenue aux importantes délibérations de ce Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous sommes également reconnaissants à MM. Petritsch, Klein et Solana pour leurs évaluations de la situation actuelle en Bosnie.

La Fédération de Russie estime que de la stabilité en Bosnie en général, et dans chacune de ses entités, dépendent essentiellement les futurs progrès du processus de paix sur la base de l'Accord de paix, dont le potentiel est encore loin d'être épuisé.

Nous appuyons les efforts du Haut Représentant visant à restructurer la présence internationale et, en particulier, le plan d'action qu'il a préparé. Nous pensons que toutes les activités en Bosnie, notamment la proposition d'y réorganiser les forces internationales, doivent viser au renforcement de la Bosnie-Herzégovine en un État unifié, stable et indépendant.

Nous avons souvent souligné que seule la recherche patiente de solutions mutuellement acceptables par les parties bosniaques elles-mêmes permettra de donner à l'État bosniaque des bases solides. Pour ce faire, les représentants des deux entités doivent faire preuve d'une plus grande volonté de coopérer, de transiger et de trouver la force de s'élever au-dessus des intérêts étroitement ethniques pour parvenir aux objectifs bosniaques communs. C'est le seul moyen de mettre en place des structures d'État et des organes de pouvoir fonctionnant normalement à tous les niveaux et de créer une législature efficace et un espace économique unique. Des progrès en ce sens favoriseront les conditions qui assureront la stabilité et la démocratie aux forces politiques du pays ainsi que le développement économique, social et culturel et l'intégration dans les structures européennes.

Dans ce contexte, la question de la réforme constitutionnelle dont la décision doit être prise par les parties elles-mêmes est prioritaire. Toute autre solution aurait inévitablement des conséquences négatives pour la stabilité interne de la Bosnie-Herzégovine, surtout à la veille d'élections générales et renforcerait la position des partis nationalistes dans les deux entités. À cet égard, une grande circonspection est de mise; imposer aux Bosniaques une solution à cet important problème par décret du Haut Représentant pourrait s'avérer contre-productif.

La situation régionale d'ensemble est un autre aspect important du renforcement des tendances positives en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons qu'une dynamique positive constante dans le développement des relations yougoslavo-bosniaques et croato-bosniaques est extrêmement importante pour la stabilisation future des Balkans. À cet égard, on voit de nouvelles possibilités apparaître grâce à la récente signature d'un accord bilatéral de libre-échange entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie, à l'échange d'ambassadeurs entre ces deux pays et à la reprise des travaux de la commission diplomatique interétatique sur les questions frontalières de la Bosnie-Herzégovine et de la Croatie.

Ces mesures visant à créer des mécanismes pour résoudre les problèmes concrets accumulés dans les relations entre la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie et entre la Bosnie-Herzégovine et la Croatie jettent les bases de solides relations de bon voisinage. C'est vers ce but que tendent également les efforts du Haut Représentant pour accélérer le processus de retours des réfugiés et des personnes déplacées appartenant aux minorités nationales sur les lieux de leur résidence antérieure. Tant que ce problème ne sera pas résolu, on ne pourra guère parler d'une véritable stabilité politique dans le pays.

Nous partageons l'inquiétude que suscite la présence signalée en Bosnie-Herzégovine de bases

pour les organisations terroristes du type Al-Qaida et de bin Laden. Nous pensons qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer tout environnement propice aux extrémistes et nationalistes extrêmes en Bosnie-Herzégovine.

S'agissant des travaux de la Force de stabilisation (SFOR) et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, de telles activités doivent être effectuées conformément au mandat confié par le Conseil de sécurité à la SFOR; il ne doit y avoir aucune violation de ce mandat y compris en ce qui concerne les méthodes de coopération avec le Tribunal.

Une autre question est liée à la sécurité en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes une fois de plus obligés de souligner que les tentatives pour créer une armée unifiée sont non seulement contraires à l'Accord de paix mais également à la Constitution de la Bosnie-Herzégovine qui stipule que les questions de défense incombent aux entités. Tout effort visant à hâter ce processus serait contre-productif et risquerait de bouleverser l'équilibre politique assez précaire qui a commencé à se faire jour ces dernières années dans les relations entre les Serbes d'une part, les Bosniaques et les Croates de l'autre.

Nous appuyons les résultats de la session, à Bruxelles le 28 février, du Comité directeur du Conseil pour la mise en oeuvre de la paix, notamment pour ce qui est du transfert des fonctions de l'opération de gestion internationale de police à l'Union européenne. Il importe d'assurer un transfert sans heurt et concerté de l'opération dans ce nouveau cadre et d'effectuer une bonne relève du Groupe international de police (GIP) par la Mission de police de l'Union européenne, avec bien sûr l'aval du Conseil de sécurité. À cet égard, il ne faut pas oublier que le travail de la nouvelle Mission de police ne commencera pas à zéro car de nombreuses tâches confiées au GIP ont déjà été accomplies ou le seront d'ici la fin de 2002. La question, en outre, concerne le transfert de l'autorité à cette nouvelle mission et non pas une révision du mandat existant pour l'opération de l'Organisation des Nations Unies, qui est fondé sur l'accord de Dayton.

La Fédération de Russie a l'intention de continuer à faire une contribution multiforme afin que la Bosnie-Herzégovine se transforme en État multiethnique unifié composé de deux entités égales et autonomes – la République Srpska et la Fédération – et nous apporterons une contribution constructive au règlement des problèmes en suspens en Bosnie-Herzégovine.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de ses aimables paroles à mon égard.

**M. Yap** (Singapour) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur, nous souhaitons dire combien c'est un honneur pour nous que de vous voir assumer la présidence de la séance publique d'aujourd'hui, consacrée à la Bosnie-Herzégovine. Le fait que vous assumiez la présidence de cette réunion témoigne de l'importance que la Norvège attache à cette question.

Nous nous félicitons également de la présence du Secrétaire général et le remercions de son importante déclaration.

Nous voudrions souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Wolfgang Petritsch, à M. Jacques-Paul Klein et à M. Javier Solana, ainsi que les remercier de leurs exposés utiles. Ce qu'ils nous ont dit aujourd'hui nous permet d'être optimistes, puisque la situation en Bosnie-Herzégovine évolue sur différents fronts. Certes, nous nous félicitons du fait qu'il y ait eu de nouveaux progrès menant à une plus grande stabilité du pays et visant à son intégration à l'Europe. Les préparatifs des premières élections générales en Bosnie-Herzégovine, placées sous la responsabilité locale et prévues pour le 5 octobre prochain, ont avancé. La restructuration et la réforme de la police ont fait des progrès notables. L'année dernière, on a assisté à une augmentation de 36 % du nombre de rapatriements de membres des minorités, par rapport à 2000, et la Bosnie-Herzégovine a franchi un pas de plus en direction du Conseil de l'Europe au moment où le Comité des affaires politiques du Conseil a voté à une majorité écrasante pour son admission.

En même temps, toutefois, nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès constatés dans un certain nombre de secteurs cruciaux. Les autorités de la République Srpska n'ont pas accompli beaucoup de progrès pour assurer le processus de réconciliation entre les trois peuples constitutifs. Quoique la République Srpska ait adopté une loi en vue de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Radovan Karadzic et Ratko Mladic demeurent en liberté puisque la République refuse de concourir à leur arrestation. La réforme de l'appareil judiciaire n'est pas au point et, dans le domaine économique, le rythme des réformes reste lent.

Il s'ensuit que, bien que le soleil perce de temps en temps, des nuages sombres continuent de planer sur la Bosnie-Herzégovine. La situation dans le territoire est loin d'être pleinement stabilisée, témoin le fait qu'il n'y ait pas une armée unique. Lors de la séance publique tenue sur la Bosnie-Herzégovine il y a six mois, nous avions pris bonne note des remarques de l'Ambassadeur Kolby, notamment que le progrès dans le pays se faisait par petites étapes et ne changeait pas radicalement les choses. Ceci, malheureusement, est toujours d'actualité. Comme nous l'avions dit alors, il faut remédier aux causes profondes de la lenteur du processus de changement. Nous espérons que grâce aux efforts déployés par toutes les parties intéressées, des progrès plus rapides seront faits à un niveau fondamental.

Nous sommes ainsi encouragés par les efforts considérables qui ont été consentis en matière de rationalisation de la présence civile internationale de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous notons que le modèle du groupe spécial appuyé par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, à sa réunion du 28 février 2002, améliorerait l'efficience et l'efficacité de la présence internationale et renforcerait le rôle du Haut Représentant. Les quatre groupes spéciaux chargés de la primauté du droit, du renforcement des institutions, de la politique économique, ainsi que du retour et de la reconstruction, sous la direction d'un cabinet des organismes chefs de file présidé par le Haut Représentant, sont les centres nécessaires pour s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'extrême lenteur des progrès réalisés dans certains domaines en Bosnie-Herzégovine. Dès lors que les autorités d'État sont intégrées de manière appropriée à ces structures, nous nous attendons à une collaboration plus étroite et à plus d'améliorations dans la situation du pays. En dernière analyse, ce sont les parties concernées qui doivent assurer le processus de mise sous contrôle national. Nous encourageons les parties à rester fidèles au concept de l'entrée de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne (UE) et de s'en servir comme force de motivation pour mettre en place en Bosnie-Herzégovine une société caractérisée par une participation sans exclusive et par la multiethnicité.

Nous nous félicitons de l'acceptation par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix de l'offre faite par l'Union européenne d'assurer sans heurt la transmission des responsabilités du Groupe international de police (GIP) à la Mission de police de l'Union européenne lorsque le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) vient à terme à la fin de cette année. Une décision rapide faciliterait une transition sans heurt du GIP à la Mission de police de l'UE. Nous demandons instamment à la MINUBH, à l'UE et au Haut Représentant d'utiliser au mieux le temps disponible afin d'assurer ce processus. Une transition sans heurt entraînerait une belle conclusion à la stratégie de sortie clairement définie et bien planifiée qui a été établie pour la MINUBH. Nous félicitons de nouveau M. Klein et la MINUBH d'avoir eu la perspicacité d'élaborer une stratégie de sortie appropriée qui assure que la primauté du droit demeurera même après le départ de l'Organisation des Nations Unies. Il est clair alors qu'il n'y a plus de conflit actif en Bosnie-Herzégovine, la situation dans ce pays n'a pas encore atteint le niveau souhaité en matière de sécurité et de stabilité permettant au personnel extérieur de sécurité de quitter le territoire. Bien que la présence de la Mission de police de l'UE soit vitale, il est certain que la Force de stabilisation (SFOR) devra demeurer dans le pays lorsque la mission de la MINUBH s'achèvera.

Par bonheur, la Bosnie-Herzégovine dispose du soutien de l'UE, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Toutefois, ces organisations, elles aussi, ne peuvent maintenir leur présence indéfiniment. Nous avons pris note de la directive de l'UE que la Mission de police européenne doit atteindre ses objectifs avant la fin de 2005. Nous comprenons aussi qu'il y ait des pressions afin de rationaliser la SFOR. Il incombe donc aux dirigeants et au peuple de Bosnie-Herzégovine d'assurer les progrès fondamentaux nécessaires à l'établissement d'un État pleinement viable intégré à l'Europe.

Avant de conclure, nous souhaitons remercier M. Petritsch de son engagement et de ses efforts pour faire avancer le processus de paix et améliorer la situation en Bosnie-Herzégovine. Dans des circonstances difficiles, M. Petritsch a obtenu d'excellents résultats durant son mandat en tant que Haut Représentant. Nous nous joignons aussi à nos collègues pour féliciter Lord Ashdown de sa nomination au poste de Haut Représentant lorsque M. Petritsch quittera ce poste. À l'instar de M. Petritsch, nous l'assurons de notre soutien plein et entier lorsqu'il assumera cette tâche difficile et stimulante.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Singapour de ses aimables paroles à mon égard.

**M. Corr** (Irlande) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, Monsieur, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont déjà souhaité chaleureusement la bienvenue parmi nous, en ce début de la présidence norvégienne du Conseil de sécurité. Je voudrais assurer la présidence norvégienne de tout l'appui de l'Irlande dans ce mois à venir. Je voudrais saisir également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Aguilar Zinser du Mexique de son excellente présidence au cours du mois de février.

L'Irlande voudrait aussi remercier le Secrétaire général, le Haut Représentant M. Petritsch et le Représentant spécial M. Klein de leur exposés exhaustifs de ce matin. L'Irlande fait pleinement siennes la déclaration faite par le Haut Représentant M. Solana au nom de l'Union européenne. Je ne ferais que quelques brèves observations en ma qualité de représentant de l'Irlande.

Ma délégation félicite chaleureusement le Haut Représentant, M. Petritsch, de sa contribution remarquable à la mise en oeuvre de l'Accord de paix pour la Bosnie-Herzégovine. Nous lui souhaitons autant de succès dans ses derniers mois en tant que Haut Représentant. Nous le remercions également du rapport le plus récent de ses activités en matière de mise en oeuvre de l'Accord de paix.

L'Irlande se félicite de la nomination de Lord Ashdown comme successeur de M. Petritsch en tant que Haut Représentant et nous attendons avec intérêt qu'il soit nommé représentant spécial de l'Union européenne (UE) en Bosnie. Lord Ashdown peut compter sur l'appui plein et entier de l'Irlande au moment où il se prépare à assumer son mandat.

Le Haut Représentant Solana a présenté en détail la décision de l'Union européenne d'assurer le suivi du Groupe international de police des Nations Unies (GIP) à partir du 1er janvier 2003, tel que convenu lors de la réunion du Conseil des affaires générales de l'Union européenne, le 18 février. L'Irlande se félicite de l'acceptation de la décision de l'Union européenne par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix, le 28 février. L'Irlande se félicite également de la vigoureuse déclaration d'appui que le Conseil de sécurité a l'intention de donner à la décision de l'Union européenne d'assurer la Mission de police de suivi dans le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui.

La Mission de police de l'Union européenne qui est envisagée sera la première mission mise sur pied par l'Union européenne dans le cadre de la politique européenne de défense et de sécurité. Il s'agira donc, pour nous au sein de l'Union européenne et au-delà, d'une étape importante, à la fois dans le fond et dans son symbolisme, ce dont ma délégation se félicite beaucoup.

La Mission de police de l'Union européenne vise à être un élément de la stratégie générale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et à traiter de tout l'éventail des questions relatives à l'ordre public, ainsi que de programmes de renforcement des institutions. La Mission contribuera aux objectifs d'ensemble de mise en oeuvre de la paix tels qu'indiqués par le Haut Représentant Petritsch.

Nous attendons avec intérêt la coopération de toutes les autorités compétentes en Bosnie-Herzégovine à la veille de cette transition, et, une fois de plus, nous demandons instamment que ces autorités travaillent avec le Haut Représentant Petritsch et avec la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour assurer la pleine mise en oeuvre des Accords de paix de Dayton/Paris et la mise en place d'institutions d'État viables, comme nous l'avons entendu affirmer ce matin.

Il est juste également de remercier chaleureusement le Représentant spécial Klein et tous les membres de la MINUBH, en particulier le Groupe international de police (GIP), pour les succès obtenus à ce jour dans la restructuration et la réforme des organismes chargés de l'ordre public en Bosnie-Herzégovine.

L'Irlande se félicite de la nomination par le Haut Représentant Petritsch des membres de la Commission électorale dans le cadre des préparatifs des premières élections générales, qui se tiendront en octobre 2002. Il est essentiel que le peuple de la Bosnie-Herzégovine soit en mesure d'exercer librement ses droits démocratiques, et nous appuyons pleinement les travaux de la Commission électorale.

Nous nous félicitons également des discussions qui sont en cours entre les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine pour parvenir à un accord relatif à la décision sur les peuples constitutifs. Il est clair que

les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine doivent seuls parvenir à un accord sur l'application de cette décision et d'autres rendues par la Cour constitutionnelle pour démontrer que le pays est prêt à faire partie du Conseil de l'Europe. Il est important qu'ils s'attellent d'urgence à cette tâche.

L'incapacité de parvenir rapidement à un accord sur cette question aura de graves conséquences pour la tenue des élections en octobre, ainsi que pour l'intégration de la Bosnie aux structures européennes. Nous espérons qu'un règlement satisfaisant de cette question, ainsi qu'une coopération renforcée avec les voisins de la Bosnie-Herzégovine, permettront au pays de s'engager sur la voie conduisant vers l'intégration à l'Union européenne. Cela ne dépend que du peuple de la Bosnie-Herzégovine.

L'Irlande appuie pleinement les décisions récentes sur la rationalisation de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, fondée sur le modèle d'équipe présenté par le Haut Représentant Petritsch, et notamment le processus de consultation élargi qui a été entrepris avec toutes les institutions chargées d'instaurer la paix, ainsi qu'avec les autorités de Bosnie-Herzégovine. Nous attendons la mise en route rapide du processus et nous nous félicitons de l'efficacité renforcée de la présence internationale qui sera assurée grâce à ce modèle.

Pour terminer, il nous reste de nombreux défis à relever qui exigeront de la part du peuple bosniaque force et détermination : les prochaines élections, le renforcement de la société civile, la question de la réconciliation, l'élaboration d'une stratégie relative aux poursuites engagées au plan national contre les crimes de guerre, la pleine mise en oeuvre des décisions de la Chambre des droits de l'homme et le respect des droits sociaux, économiques et en ce qui concerne la parité des sexes. Nous avons parcouru un long chemin sur nombre de ces questions et ma délégation en remercie chaleureusement M. Petritsch et M. Klein. Nous apprécions beaucoup ce qu'ils ont fait au cours de la récente période.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Gokool** (Maurice) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, tout d'abord, de féliciter le Mexique du succès avec lequel il a assumé la présidence au mois de février. Permettez-moi aussi de féliciter la Norvège pour avoir assumé la présidence du Conseil pour ce mois. Mes félicitations s'adressent également à vous, Monsieur le Président, pour présider cette réunion. Ma délégation vous assure, vous-mêmes et votre délégation, de son plein appui et de sa collaboration.

Nous sommes heureux de compter parmi nous à la réunion d'aujourd'hui M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Je tiens également à m'associer aux autres orateurs en remerciant M. Petritsch et M. Klein de leurs exposés complets sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous avons pris note des progrès importants enregistrés depuis la dernière séance d'information du Conseil.

Les efforts menés sans relâche par M. Petritsch et son équipe pour mettre en oeuvre l'Accord de Dayton ont donné des résultats prometteurs en ce qui concerne l'évolution de la situation générale en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons et félicitons chaleureusement M. Petrisch de la manière excellente dont il a exercé ses fonctions de Haut Représentant pendant deux ans et demi. Au moment où il décide d'abandonner ses nobles fonctions, nous lui souhaitons plein succès dans ses entreprises futures.

Je voudrais également saisir cette occasion pour assurer de nos meilleurs voeux Lord Ashdown qui a été nommé par l'Union européenne pour succéder à M. Petritsch. Nous félicitons également M. Klein d'avoir planifié une stratégie de sortie bien précise pour la Bosnie-Herzégovine.

Au moment où l'Union européenne se prépare à accueillir dans ses rangs la Bosnie-Herzégovine, ma délégation estime qu'il est juste à ce stade que l'Union européenne prenne la relève de l'ONU dans le cadre de ses responsabilités de formation de la police et de contrôle à la fin du mandat de cette dernière, en décembre 2002. Toutefois, toutes les précautions nécessaires devraient être prises pour assurer l'acquis de la mission du Groupe international de police (GIP) et pour maintenir les niveaux actuels de compétence institutionnelle et humaine.

À cet égard, nous encourageons toutes les parties concernées – la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), l'Union européenne et le Haut Représentant – à collaborer étroitement afin d'assurer un transfert des responsabilités sans heurt du GIP à la Mission de police de l'Union européenne. Je

voudrais à ce sujet me faire l'écho des paroles sages que nous venons d'entendre du Secrétaire général en ce qui concerne les activités dignes d'éloge réalisées par la MINUBH.

Ma délégation croit en l'engagement que la communauté internationale démontre constamment en Bosnie-Herzégovine pour aider à édifier un État politiquement et économiquement viable et pleinement intégré à l'Europe et pour lui permettre de s'acquitter de ses responsabilités internationales et régionales. Le rapport dont nous sommes saisis souligne combien est complexe la tâche de restructurer la présence de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous prenons note avec satisfaction de la rationalisation envisagée par le Haut Représentant pour éviter les doubles emplois dans les travaux des nombreux organismes internationaux. Cette entreprise permettra certainement de resserrer l'interaction d'une manière coordonnée et complémentaire pour que la Bosnie-Herzégovine en bénéficie pleinement. Nous nous félicitons de l'importance du rôle du Haut Représentant s'agissant d'orienter et de coordonner les activités des organisations et institutions civiles qui sont intervenues pour aider les parties à appliquer l'Accord de paix.

Les élections d'octobre 2002 approchent. Il est dans le plus grand intérêt des dirigeants locaux d'établir un dialogue en vue de trouver une solution de compromis. Les dirigeants politiques doivent réfléchir aux moyens d'éloigner encore davantage leur pays de la guerre et de l'orienter vers une intégration plus étroite à l'Union européenne. La Bosnie-Herzégovine a encore un long chemin à parcourir pour satisfaire aux conditions de la feuille de route de l'Union européenne. Il est donc impératif que les efforts soient accélérés au niveau local pour ajouter les points manquants sur la liste afin de devenir membre de l'Union européenne. Étant donné l'évolution de la situation sur le terrain, l'heure a largement sonné que le peuple de Bosnie-Herzégovine prenne en charge son propre destin.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**Mme Lajous** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Avant de commencer mon intervention, je souhaite saluer le Ministre norvégien des affaires étrangères, M. Jan Petersen, et l'assurer une fois de plus de l'appui de mon pays au moment où la Norvège assume la présidence du Conseil de sécurité. Le Mexique est sûr que la politique étrangère avisée et engagée de la Norvège guidera avec succès les travaux de cet organe des Nations Unies. Je vous remercie également, Monsieur le Ministre, de l'hommage que vous avez rendu au Mexique pour sa présidence du Conseil de sécurité durant le mois de février.

Le Mexique souhaite également s'associer à toutes les délégations qui ont salué le travail accompli par M. Wolfgang Petritsch en sa qualité de Haut Représentant en Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons la bienvenue à Lord Ashdown qui assumera sous peu la charge de Haut Représentant. À notre avis, le travail du Haut Représentant est vital pour coordonner les efforts des institutions de Bosnie-Herzégovine avec ceux de la communauté internationale. Le Mexique remercie donc également M. Petritsch de ses efforts et de son dévouement.

Depuis un certain nombre d'années, le Mexique suit avec une attention particulière la situation en Bosnie-Herzégovine et examine avec intérêt les conclusions du Conseil de mise en oeuvre de la paix pour ce qui est du suivi du Groupe international de police et de la coordination des efforts internationaux.

Nous attendons avec intérêt la tenue d'élections générales le 5 octobre prochain. Nous encourageons les dirigeants politiques du pays à parvenir à un accord d'ici le milieu de ce mois sur la promulgation de la Décision des peuples constitutifs. Nous prenons note de l'acceptation par le Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix de l'offre faite par l'Union européenne d'organiser une mission de police à compter du 1er janvier 2003, mission qui remplacerait le Groupe international de police.

En appuyant le projet de résolution dont nous sommes saisis, le Mexique lance un appel aux principaux acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine pour qu'ils proposent des solutions qui incluent les minorités, qui soient démocratiques et respectueuses des droits de l'homme, et qui jettent les bases d'une coexistence harmonieuse dans l'avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante du Mexique des aimables paroles qu'elle m'a adressées.

**M. Belinga-Eboutou** (Cameroun) : Monsieur le Président, le Cameroun voudrait redire tout le plaisir

qu'il éprouve à vous voir présider le Conseil en ce mois de mars, et plus particulièrement, les travaux de la présente séance du Conseil consacrée à la Bosnie-Herzégovine.

Le Conseil examine aujourd'hui, Monsieur le Président, le rapport du Haut représentant chargé d'assurer le suivi de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. Cet examen revêt une importance toute particulière car, de toute évidence, nous nous trouvons à une phase charnière capitale pour la Bosnie-Herzégovine. En effet, le 5 octobre 2002 auront lieu les élections et le 31 décembre 2002 prendra fin le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

Nous voulions saluer à cet égard la présence et la participation à cette séance de M. Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune. Nous relevons, pour nous en féliciter, les différentes déclarations entendues en début de séance. Elles nous ont permis de mesurer le chemin parcouru et les efforts déployés pour maintenir, comme l'a dit le Secrétaire général, l'élan de la paix et de la réconciliation pour la constitution d'un État de droit respectueux de la personne humaine, de sa dignité et de ses droits.

Et surtout, ces déclarations ont dégagé des propositions d'actions pour l'avenir. Nous avons été particulièrement édifiés par la déclaration du Secrétaire général dont la densité des propositions et la vision prospective sont éclairantes pour notre action future.

Ma délégation voudrait donc essentiellement après tout cela rendre hommage. Elle voudrait rendre hommage à M. Wolfgang Petritsch et à M. Klein pour leur dévouement, leur imagination créative, leur pondération et leur sens de la coopération. Nous voulons rendre hommage à leur action méthodique et salvatrice.

Cette action méthodique et salvatrice s'est surtout fait ressentir, selon nous, dans les actes suivants : la formation d'une police, l'éducation, la promotion des droits de l'homme, la mise en place des institutions d'un État de droit et enfin, la facilitation de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Europe. Ils ont tout d'abord contribué à la constitution d'une police multiethnique acquise aux droits de l'homme, police dont ils ont assuré la formation et l'équipement. Nous nous félicitons de la décision de l'Union européenne de prendre, dès le 1er janvier 2003, la relève du Groupe international de police.

Le deuxième axe important concerne l'éducation. L'examen du rapport dont nous sommes saisis montre clairement combien importante a été la contribution dans l'établissement des manuels scolaires, ainsi que des programmes qui consolident et cimentent l'entente, la compréhension et l'harmonie. Il s'agit là, de l'avis du Cameroun, d'une action importante pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

En effet, comme nous y invite l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il faut établir les remparts de la paix là où les guerres prennent racine, c'est-à-dire dans l'esprit et dans le coeur des hommes. D'où l'importance de l'éducation.

Le troisième point important selon nous est la promotion des droits de l'homme. Les progrès enregistrés dans le taux d'application des décisions de la Chambre des droits de l'homme dont parle le rapport, sont significatifs et porteurs d'espoir. Ils sont pleins de promesse.

Le quatrième point concerne la mise en place des institutions de l'État de droit. Nous voudrions à cet égard saluer les mesures prises pour la tenue d'élections le 5 octobre 2002. Nous serions heureux d'entendre la réaction à la question du Royaume-Uni quant au climat préélectoral, notamment en matière de sécurité.

Enfin, nous nous félicitons de la décision du Conseil de l'Europe de recommander l'accession à l'Union de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons de cette décision car selon nous, elle constitue un facteur d'entraînement pour l'avenir de ce pays.

Je voudrais pour terminer souhaiter plein succès à Lord Ashdown comme Haut Représentant succédant à M. Wolfgang Petritsch, à qui nous réitérons toute notre appréciation pour son action.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Cameroun des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de commencer par vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Ministre Petersen. C'est un honneur pour nous de vous voir présider cette séance.

Je souhaite également saisir cette occasion pour assurer votre délégation de l'appui de la Colombie durant les travaux de ce mois, dont nous savons qu'ils mèneront à de grands succès.

Nous souhaitons également la bienvenue à M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant du Secrétaire général chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et à M. Jacques-Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général, et nous les remercions de leurs exposés d'aujourd'hui, riches en informations. De même, nous saluons avec plaisir la présence du Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne, M. Javier Solana, et nous le remercions de ses annonces importantes, qui reflètent la coopération décisive de l'Union européenne avec l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de son travail coordonné et complémentaire par le biais de l'Union européenne en tant qu'organisation régionale.

Comme l'ont déjà dit d'autres délégations, cette réunion marque le début d'une nouvelle étape dans l'activité de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. Nous reconnaissons la décision prise par l'Union européenne le 18 février sur la création de la mission de police civile de l'Union européenne, en tant que force qui, à partir de janvier 2003, remplacera la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) dans ses activités, qui consistent à contribuer au développement professionnel de la force de police de Bosnie-Herzégovine et à la mise en place de différents programmes et activités de renforcement des institutions.

Comme l'a signalé à juste titre le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/2001/1132), les acteurs régionaux devraient jouer un rôle plus actif dans la mission qui succèdera à la MINUBH, afin de préserver les accomplissements de cette Mission et de développer les activités futures dans un cadre régional.

La paix et le développement durable de la Bosnie-Herzégovine continuent de reposer sur un travail commun entre les différents bureaux internationaux comme la MINUBH, la SFOR et le Bureau du Haut Représentant du Secrétaire général, entre autres, et le Gouvernement et la population de la Bosnie-Herzégovine. Il est par conséquent important qu'avant que le transfert entre les missions devienne officiel en janvier de l'an prochain, une concertation ait eu lieu sur un travail de coopération entre les différents organismes pour faciliter le transfert de fonctions. Nous estimons qu'il faut travailler en liaison étroite avec le Gouvernement et la société civile de ce pays afin de les associer au processus de transition pour que celui-ci soit un processus concerté qui garantisse le succès des programmes futurs.

Le travail accompli par M. Petritsch en tant que Haut Représentant du Secrétaire général a été fondamental s'agissant de mettre en place les structures administratives et les programmes de coordination qui ont permis à la Bosnie-Herzégovine de réaliser le développement politique, économique et social qui lui permet aujourd'hui d'être considérée comme un candidat viable à l'admission à l'Union européenne; M. Petritsch a parlé d'européanisation dans le cadre de ce processus. Nous souhaitons par conséquent remercier M. Petritsch du travail accompli et nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

Nous prenons note, tout particulièrement, de la nomination de Lord Ashdown comme nouveau Haut Représentant. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles responsabilités. Nous nous félicitons de la décision de l'Union européenne de nommer le nouveau Haut Représentant son représentant spécial pour la Bosnie-Herzégovine. Nous pensons que cela facilitera la coordination et l'échange d'informations entre la nouvelle Mission de police et le Bureau du Haut Représentant. C'est aussi une preuve de la détermination de l'Union européenne de concentrer sous sa direction les activités de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine.

Ce nouveau panorama régional implique que l'ONU redéfinisse son rôle en ce qui concerne l'application de l'Accord de paix de Dayton. Bien évidemment, il doit y avoir une détermination continue de mettre en oeuvre cet accord, mais avec la nouvelle donne, la responsabilité de l'ONU, notamment du Conseil de sécurité, se modifiera. Il devra y avoir accord sur cette nouvelle structure de coopération dès que possible pour faciliter la transition.

Parmi les thèmes mentionnés aujourd'hui dans les exposés liminaires, on relève avant tout la nécessité d'insister pour que soient traduits en justice les responsables de crimes graves commis durant le conflit. Nous partageons cette priorité et nous soulignons donc la nécessité pour la SFOR d'assurer la prise et l'envoi à La Haye des individus qui doivent

comparaître devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous continuerons également d'appeler à une plus grande coopération de la part des autorités locales pour que justice soit rendue. Il est par conséquent essentiel de faire tous les efforts nécessaires pour renforcer le système judiciaire, en tant que moyen d'assurer aussi bien le renforcement ou l'amélioration des institutions que la véritable réconciliation.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

**M. Wang Yingfan** (Chine) (*parle en chinois*) : Ma délégation vous souhaite la bienvenue, Monsieur le Ministre, et elle est heureuse de vous voir présider la séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Secrétaire général de sa déclaration et nos remerciements s'adressent également à M. Petritsch et à M. Klein pour leurs exposés détaillés. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Solana et nous le remercions de sa déclaration.

Ces dernières années, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a fait des progrès en ce qui concerne la réforme et la formation de la police ainsi que dans le domaine judiciaire. Ceci a permis de poser de bonnes fondations pour la reconstruction et le développement de la Bosnie. Nous espérons que toutes les institutions internationales actives en Bosnie-Herzégovine travailleront pour renforcer leur coordination et leur coopération afin qu'ensemble elles puissent créer les conditions nécessaires au départ ordonné de la MINUBH lorsqu'elle aura rempli son mandat principal.

Avec l'aide de la communauté internationale, la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès remarquables dans les domaines politique, économique, social et dans celui du développement. Les élections générales, qui marqueront la véritable prise de possession par le peuple de la Bosnie-Herzégovine, doivent avoir lieu en octobre. Pourtant, il existe toujours des divergences sur des questions clefs parmi les différentes communautés ethniques et les principaux partis politiques. Nous pensons que les tâches urgentes pour la reconstruction et le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région sont d'éliminer les divergences entre communautés ethniques, d'atténuer la tension sociale et d'encourager la réconciliation nationale. À cet égard, la présence internationale est confrontée à des tâches difficiles et elle a un long chemin à parcourir. Nous espérons qu'une rationalisation bien conduite de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine permettra d'améliorer l'efficacité de son travail et d'accélérer le processus de réconciliation nationale.

Le processus de paix en Bosnie-Herzégovine a atteint une phase critique. Nous saluons la décision prise par l'Union européenne d'envoyer une mission de police chargée de prendre le relais de la MINUBH après l'expiration du mandat de celle-ci. La Chine continuera d'appuyer la MINUBH dans ses efforts, et nous appuierons l'adoption d'une résolution par le Conseil à ce sujet.

Pour terminer, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au Haut Représentant, M. Petritsch, qui depuis plus de deux ans a beaucoup fait pour améliorer la coordination des travaux des diverses institutions en Bosnie-Herzégovine ainsi que pour la reconstruction de ce pays. Nous saluons la nomination par l'Union européenne d'un nouveau Haut Représentant; nous espérons qu'il continuera de jouer un rôle constructif dans la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Norvège.

Je tiens tout d'abord à remercier, au nom du Conseil de sécurité, le Haut Représentant, M. Wolfgang Petritsch, de la façon exemplaire dont il a représenté la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine. La Norvège félicite le Haut Représentant de la façon équilibrée dont il a procédé : assumer la mise en oeuvre des Accords de paix, d'une part, tout en encourageant les autorités bosniaques à prendre constructivement la direction des affaires de leur pays.

Il est évident que les agents de l'État au niveau local, des entités et de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine doivent assumer une part croissante des responsabilités dans le processus de réforme. Ce qui n'empêche que la communauté internationale doit continuer de participer à ce processus. Je pense comme le Haut Représentant qu'il convient de mettre davantage l'accent sur un renforcement des capacités

institutionnelles et la prise en main par les Bosniaques de la mise en oeuvre des Accords de Dayton.

La Bosnie-Herzégovine s'achemine au cours des mois à venir vers l'adhésion au Conseil de l'Europe. Les élections prévues pour octobre seront les premières à être entièrement organisées par les autorités bosniaques. Il s'agit d'une importante preuve de confiance de la communauté internationale. Toutefois, malgré tous ces acquis non négligeables, des réformes profondes seront encore nécessaires pour mettre la Bosnie-Herzégovine plus fermement sur la voie de l'intégration européenne. Il incombe aux dirigeants bosniaques de faire preuve de la volonté politique voulue pour progresser. Un exemple en est la décision relative aux peuples constitutifs. Nous appuyons énergiquement l'appel lancé par le Haut Représentant aux dirigeants bosniaques pour leur demander de trouver d'urgence une solution de compromis.

Nous saluons les décisions du Comité directeur du Conseil de mise en oeuvre de la paix en date du 28 février portant, notamment, sur la rationalisation de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine. Il importe au plus haut point, en effet, que la communauté internationale agisse de façon concertée en la matière.

La Norvège félicite M. Klein, le Représentant spécial, ainsi que le personnel de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de leur action énergique en faveur de la réforme de la police et de la prise en mains du processus de paix par la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes fiers du travail du Groupe international de police, qui laissera une image de professionnalisme et de dévouement. Nous avons été très heureux d'apprendre de M. Solana que l'Union européenne prévoyait une mission de suivi de la police destinée à poursuivre l'excellent travail de l'ONU en la matière. La Norvège est très favorable au développement de la capacité européenne de gestion des crises. Je note avec plaisir que l'Union européenne entend inviter également les États non membres de l'Union à prendre part à cette mission.

Nous appuyons les efforts visant à renforcer la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine, par le renforcement, notamment, de l'appareil judiciaire. Il reste cependant beaucoup à faire. Les extrémistes politiques et les criminels de droit commun continuent d'entraver le processus de rapatriement dans toute la Bosnie-Herzégovine. Plusieurs personnes mises en accusation par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie n'ont pas encore été traduites en justice. La Norvège est satisfaite des mesures prises récemment à cet égard par la Force de stabilisation, sous l'égide de l'OTAN. Nous comptons sur les autorités locales, des entités et de l'État, ainsi que sur les tribunaux de Bosnie-Herzégovine, pour honorer leurs obligations en coopérant pleinement avec le Tribunal.

J'approuve l'insistance mise par le Haut Représentant sur une démarche régionale en matière d'intégration. Les pays voisins peuvent en effet jouer un rôle capital dans la stabilisation économique et le développement politique de la Bosnie-Herzégovine. Les tensions ethniques, la criminalité organisée, les trafics illicites et l'extrémisme politiques doivent être examinés dans un cadre régional. Ces derniers mois, nous avons vu un progrès de la normalisation des relations politiques entre les pays de la région. Ces relations doivent reposer sur la reconnaissance mutuelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État. On observe également des signes de coopération entre les milieux d'affaires et les sociétés, ce qui est très prometteur.

Pour terminer, je tiens à saluer la nomination de Lord Ashdown à la succession du Haut Représentant actuel en Bosnie-Herzégovine, comme le précise, d'ailleurs, la résolution qui sera adoptée par le Conseil au cours de cette séance. Je suis convaincu que l'appui du Conseil lui est d'ores et déjà acquis alors qu'il s'apprête à poursuivre l'excellent travail de M. Petritsch.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

**M. Kusljugić** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier de cette occasion qui m'est donnée de prendre part au débat d'aujourd'hui dans le cadre du vingt et unième rapport du Haut Représentant auprès du Secrétaire général chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine se félicite de ce rapport et considère que la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui revêt une importance particulière, non seulement pour le processus de

consolidation de la paix dans mon pays, mais également pour la stabilité d'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est. Nous pensons que la mission qui doit prendre le relais de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) marquera une nouvelle phase – la phase « européenne » – du processus de mise en oeuvre de la paix et qu'elle ouvrira de nouveaux horizons à la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'Union européenne.

Je remercie le Secrétaire général de sa présence à nos côtés et de sa déclaration liminaire, ainsi que le Haut Représentant, Wolfgang Petritsch, de son exposé. Mes remerciements s'adressent également au Représentant spécial, Jacques-Paul Klein, ainsi qu'au Haut Représentant de l'Union européenne, Javier Solana, pour leurs mises à jour et les observations apportées dans le cadre de leurs exposés très détaillés.

Il y a 10 ans que la Bosnie-Herzégovine est devenue membre à part entière de l'ONU – le 22 mai. En mai prochain, la Bosnie-Herzégovine devrait obtenir la réponse finale à sa demande de candidature pour entrer au Conseil de l'Europe. Cet intervalle de temps illustre clairement l'important problème que mon pays aura représenté pour la région et pour le monde pendant près d'une décennie. Il est clair, désormais, que l'idéologie consistant à vouloir des territoires ethniques exclusifs était au coeur du conflit.

Cette année, des progrès notables ont été enregistrés dans le processus de mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine. Ils sont dus aussi bien à une plus grande concertation et une meilleure définition de l'action internationale qu'à l'existence, pour la première fois depuis 1992, d'un Gouvernement multiethnique démocratique, résolu à collaborer avec la communauté internationale à la mise en place d'un État bosniaque fonctionnel, démocratique, pluriethnique et européen. Le rôle joué par la MINUBH dans l'évolution vers l'état de droit a été très important et le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine considère que la MINUBH a bien rempli sa mission. Nous remercions M. Klein de son rôle primordial et de la force de son engagement.

Nous tenons à souligner tout particulièrement l'aide et le rôle très constructif de la MINUBH en matière de lutte contre le terrorisme, après les attentats terroristes du 11 septembre. Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine a montré concrètement sa détermination de contribuer aux activités de lutte contre le terrorisme. À cet égard, nous avons déjà fait la preuve que nous faisions partie de la solution à ce problème mondial.

Il nous paraît clair que l'action de la MINUBH fait partie intégrante de l'aide apportée par la communauté internationale aux institutions de Bosnie-Herzégovine dans le cadre du concept récent de partenariat en la matière. Nous reconnaissons également les efforts et les contributions des autres institutions des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le retour des réfugiés. Néanmoins, nous considérons que les progrès enregistrés l'an dernier ne sont que la première phase de ce processus d'édification d'un État viable. Dans ce processus, les priorités actuelles du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine concernent la mise en place des institutions, le renforcement de la primauté du droit et la mise en oeuvre des réformes économiques.

Vu l'orientation à long terme de la MINUBH dans le sens de la viabilité des institutions locales, nous soulignons la nécessité d'une aide accrue de la communauté internationale, car les progrès déjà obtenus demeurent fragiles. À cet égard, nous espérons que la transition de l'actuelle mission de la MINUBH à la Mission de police de l'Union européenne sera efficace et sans heurt. Nous voudrions remercier l'Union européenne d'accepter le défi de travailler avec les institutions locales dans cet important domaine de la mise en oeuvre du processus de paix. L'engagement et la détermination des institutions de la Bosnie-Herzégovine à cet égard ont été confirmés dans une lettre au Conseil de mise en oeuvre de la paix et à l'Union européenne, signée par le Président du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et par les Présidents des deux entités, dans laquelle la Mission de police de l'Union européenne est chaleureusement accueillie.

L'expérience de l'Union européenne dans le processus d'« européanisation » concernant les réformes structurelles nécessaires à introduire en Bosnie-Herzégovine, en conformité avec les normes européennes, est extrêmement importante. Nous espérons que l'aide de la Mission de police de l'Union européenne portera essentiellement sur le renforcement de la formation des responsables de police et de la justice, ainsi que sur le contrôle du processus de restructuration des institutions et de réforme en matière de primauté du droit. À cet égard, nous saluons le projet de stratégie de réforme judiciaire en 2002-2003

et soulignons la nécessité de mesures plus énergiques de la communauté internationale en vue de la mettre en oeuvre.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner les plus importantes questions actuelles dans le processus de stabilisation politique dans mon pays.

Premièrement, on espère voir finalisé d'ici la fin de ce mois le processus d'application de la décision de la Cour constitutionnelle portant sur l'égalité des droits de tous les peuples constitutifs sur l'ensemble du territoire de la Bosnie-Herzégovine. L'application de la décision de la Cour montrera que l'idéologie de territoires ethniques exclusifs a été vaincue. En outre, l'issue de ce processus aura un impact décisif sur les résultats des prochaines élections générales.

Deuxièmement, les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, notamment le procès de Slobodan Milosevic, influent considérablement sur la situation politique actuelle dans mon pays. Nous espérons que le procès de Milosevic prouvera sa responsabilité personnelle dans les guerres de la dernière décennie et contribuera ainsi à la réconciliation interethnique dans la région.

Mais nous disons avec force qu'un processus de réconciliation viable n'est pas possible alors que des dirigeants politiques mis en accusation sont en liberté et que des dirigeants politiques de la région refusent de coopérer pleinement avec le Tribunal. Une véritable réconciliation ne peut être fondée que sur la vérité et la justice. Six ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, l'incapacité d'appréhender des criminels de guerre mis en accusation – surtout Radovan Karadzic et Ratko Mladic, dont les noms symbolisent les souffrances, les douleurs et l'humiliation de la population civile – empêche qu'une véritable réconciliation entre ethnies et un processus viable de consolidation de la paix ne s'engagent. Nous tenons à souligner que le rôle dirigeant de la communauté internationale dans l'arrestation des criminels de guerre déjà mis en accusation est extrêmement important et constitue un test de sa crédibilité dans la région. Qu'elle soit prête à accorder la priorité absolue à ces arrestations prouvera sa détermination de soutenir l'action du Tribunal et l'instauration d'un système de justice internationale.

Je voudrais saluer la décision du Conseil de mettre en oeuvre la paix et le projet de résolution du Conseil de sécurité concernant la nomination de Lord Paddy Ashdown à la fonction de Haut Représentant chargé de l'application de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais aussi remercier M. Wolfgang Petritsch pour l'engagement et l'autorité dont il a fait montre durant son mandat. Je sais que, parfois, la situation en Bosnie-Herzégovine semble très complexe et confuse aux représentants de la communauté internationale. Mais, aux yeux des Bosniaques, certaines activités des représentants de la communauté internationale apparaissent équivoques.

Nous espérons donc que le mandat du nouveau Haut Représentant sera basé sur une vision claire, une stratégie et un concept relatif à la façon de soutenir le processus d'édification d'une Bosnie-Herzégovine multiethnique viable. Nous espérons aussi une politique plus cohérente et une action mieux coordonnée des institutions internationales, et nous nous félicitons du modèle proposé visant à rationaliser leurs opérations.

Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine s'engage également à travailler à renforcer l'efficacité des institutions locales. Nous espérons travailler avec les représentants de la communauté internationale pour trouver de nouveaux modèles de structures institutionnelles, notamment au niveau des institutions de l'État, en vue de réaliser les objectifs fixés.

Comme il est maintenant certain que le mandat de la MINUBH s'achèvera d'ici la fin de l'année, nous pensons que l'ONU devrait préparer une évaluation très complète de son intervention dans l'application de l'Accord de paix de Dayton/Paris. Cette évaluation pourrait servir de base à l'évolution ultérieure du processus de paix et d'orientation pour renforcer et actualiser le processus de l'actuelle structure constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine issue de Dayton, conformément aux normes européennes en matière de droits de l'homme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la République fédérale de Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Šahović** (Yougoslavie) (*parle en anglais*) : Avant de parler du sujet en discussion aujourd'hui, je voudrais féliciter la Norvège de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. C'est un honneur particulier que de participer aux délibérations d'aujourd'hui sous la direction de Votre Excellence.

 

Nous remercions le Secrétaire général pour sa très importante déclaration. Je voudrais remercier M. Wolfgang Petritsch de son rapport complet sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et de son exposé d'aujourd'hui, et saisir cette occasion pour lui transmettre la gratitude de mon gouvernement pour ses réalisations en tant que Haut Représentant. Je voudrais également exprimer ma gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Jacques Klein, pour ses efforts et ses réalisations à la tête de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et pour son analyse précise d'aujourd'hui.

Nous sommes tous conscients de l'importance de cette réunion. Elle annonce une nouvelle phase majeure de l'engagement international en Bosnie-Herzégovine, où l'Union européenne jouera un rôle central. Nous venons d'entendre une évaluation profondément avisée de cette tâche, faite par M. Javier Solana. Il s'agit en fait d'une nouvelle illustration de la participation de l'Union européenne, tellement vitale pour toute la région.

En cette occasion particulière, je voudrais redire que la République fédérale de Yougoslavie, en tant qu signataire de l'Accord Dayton/Paris, reste un ferme partisan de sa pleine mise en oeuvre. La Yougoslavie respecte et continuera de respecter l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et se déclare prête à renforcer sa coopération avec cette dernière. Les relations entre nos pays sont caractérisées par un dialogue politique dynamique, illustré par les nombreux contacts entre les plus hauts représentants des deux États.

Dans le cadre du suivi d'une précédente décision de créer un Conseil interétatique, une réunion du Conseil a eu lieu le 18 décembre 2001 pour institutionnaliser la coopération générale entre les deux pays. Au cours de la récente visite du Premier Ministre Lagumdzija à Belgrade, le 19 février, le Comité permanent du Conseil interétatique a décidé d'adopter une approche commune face aux projets financés par la communauté internationale, notamment dans le cadre de la coopération régionale et du Pacte de stabilité. Des contacts étroits entre les Parlements des deux pays ont également été noués. En novembre 2001, une délégation de l'Assemblée de la République fédérale de Yougoslavie a effectué sa première visite en Bosnie-Herzégovine. Une visite, au titre de la réciprocité, y a fait suite en février dernier.

Dans le domaine des délibérations politiques, les relations bilatérales entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine s'élargissent graduellement au secteur de la coopération économique et autre touchant aux intérêts pratiques immédiats des nationaux des deux pays. Un accord de libre-échange a été signé le 1er février 2002 à Belgrade – étape majeure sur la voie de la coopération régionale entre les États des Balkans. Un accord sur l'encouragement des investissements mutuels et un accord de coopération douanière ont également été signés, ainsi que d'autres accords de nature à renforcer les liens entre les deux économies et à contribuer à assurer une libre circulation des biens et des capitaux. Les questions de double citoyenneté sont en voie d'être réglementées, tout comme le tracé de la frontière entre la Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine. À cet effet, une Commission interétatique sur la frontière entre les deux États a été créée, et ses travaux avancent normalement.

Les relations parallèles spéciales entre la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska devraient être également comprises dans le contexte général des relations entre la République fédérale de Yougoslavie et la Bosnie-Herzégovine. Elles reposent largement sur l'Accord de Dayton/Paris; leur cadre a été préparé en coopération avec le Haut Représentant et elles sont pleinement transparentes.

L'une des questions en suspens qui mérite une attention soutenue concerne le rapatriement des réfugiés. À cet égard, je voudrais souligner qu'à la suite de l'initiative de mon gouvernement, les chefs des missions de l'Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE) envoyées en Yougoslavie, Bosnie-Herzégovine et Croatie se sont entendus sur le principe du retour des réfugiés. Le document signé à cet égard a été confirmé par le Comité permanent de l'OSCE ainsi que par une déclaration commune des délégations de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Yougoslavie à Vienne, dont s'est vivement félicitée l'OSCE. Nous espérons que cet événement important aura une incidence sur le terrain.

La Yougoslavie a fait de ses relations avec les pays voisins l'une de ses priorités de politique étrangère. Grâce à cette détermination durable et stratégique, nous contribuons au renforcement de la stabilité régionale, préalable et meilleur moyen pour accélérer le processus d'intégration aux structures

européennes et euro-atlantiques – objectif que nous partageons tous dans la région. Le développement et l'amélioration futurs de nos relations avec la Bosnie-Herzégovine sont des éléments extrêmement importants d'une telle approche. Mon gouvernement attend avec intérêt de coopérer étroitement avec Lord Ashdown, le Haut Représentant nouvellement désigné, en vue de la réalisation de cet objectif et nous lui souhaitons plein succès dans les fonctions importantes qui vont bientôt être les siennes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République fédérale de Yougoslavie pour les mots aimables qu'il a prononcés à mon endroit.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Croatie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Šimonović** (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Wolfgang Petritsch, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et l'Ambassadeur Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Je tiens également à saluer M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la politique extérieure et de sécurité commune de l'Union européenne dont la présence ici témoigne bien de l'engagement de l'Union européenne pour assurer la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine.

Durant son mandat, M. Petritsch s'est, à maintes occasions, retrouvé dans des situations quasiment impossibles – la Bosnie-Herzégovine a la réputation d'être l'ultime défi pour les fonctionnaires internationaux. Mais sa volonté et sa détermination de s'acquitter de sa tâche ont aplani toutes les difficultés. Je tiens à assurer son successeur, Lord Ashdown, que la Croatie est décidée à continuer à contribuer à la stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine et qu'il peut compter sur notre concours dans ses tâches.

Je connais Jacques Klein avec qui j'ai coopéré avec succès à de nombreux titres pendant bien des années. Sa contribution au succès de deux missions totalement différentes de l'Organisation des Nations Unies dans le Sud-Est de l'Europe – l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental en Croatie et la MINUBH en Bosnie-Herzégovine représente une réalisation sans égale.

L'Organisation des Nations Unies a décidé qu'à ce moment précis, sa présence est plus nécessaire ailleurs qu'en Bosnie-Herzégovine. On a proposé de la remplacer par une organisation régionale. L'Union européenne a agi rapidement et décidé de prendre la relève. Selon nous, cette décision a été particulièrement appropriée. Vu les aspirations européennes de la Bosnie-Herzégovine, il est juste que ce soit l'Union européenne qui poursuive la redoutable tâche de réformer la police dans ce pays. Nous souhaitons plein succès à l'Union européenne dans son entreprise. Voisins et amis de la Bosnie-Herzégovine et aspirants à l'adhésion à l'Union européenne, nous sommes prêts, s'il le faut, à offrir notre assistance.

D'autre part, l'ONU pourra rester en Bosnie-Herzégovine en y surveillant les droits de l'homme par le biais du Représentant spécial de la Commission chargée d'examiner la situation des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine et en République fédérale de Yougoslavie, M. Cutileiro dont le futur mandat sera discuté à la prochaine session de la Commission à Genève.

S'agissant de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka, qui, du point de vue administratif, est liée à la MINUBH, selon mon gouvernement, son mandat devrait expirer le 15 juillet de cette année.

De nombreux événements importants auront lieu en Bosnie-Herzégovine cette année. J'en ai déjà mentionné quelques-uns. Toutefois, l'un d'eux revêtira une importance particulière pour l'avenir du pays : son admission au Conseil de l'Europe le 2 mai. Cette adhésion va accélérer le processus démocratique, la primauté du droit et la protection des droits de l'homme comme nous l'avons constaté en Croatie depuis notre adhésion à l'organisation en 1996. Durant tout ce processus d'adhésion, la Croatie a énergiquement milité pour que la Bosnie-Herzégovine adhère au Conseil de l'Europe. Nous nous réjouissons de voir ce processus aboutir et nous tenons à féliciter chaleureusement notre voisin pour son succès bien mérité.

Si la Bosnie-Herzégovine tient à faire entièrement siennes les normes européennes de protection des droits de l'homme, elle devra adapter sa structure institutionnelle. D'autres efforts devront être déployés

pour appliquer les décisions de la Cour constitutionnelle sur l'égalité de droits des trois peuples constitutifs dans tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine. Nous ne pouvons simplement pas nous attendre à ce que les autorités de Sarajevo appliquent toutes les conditions découlant de l'adhésion au Conseil de l'Europe tout en luttant simultanément pour assurer la survie précaire d'un État ethniquement divisé.

Mon gouvernement souhaite que les parties en Bosnie-Herzégovine collaborent pour assurer l'évolution de l'arrangement constitutionnel actuel afin qu'il corresponde au nouvel environnement politique et aux nouveaux défis qui en découlent. Nous espérons que les élections d'octobre seront une étape importante dans la création d'une Bosnie-Herzégovine viable et axée sur l'Europe. Nous espérons que cela permettra une transition sans heurt d'une Bosnie-Herzégovine « à la Dayton » visant à mettre un terme aux conflits et à sauver des vies humaines vers une Bosnie-Herzégovine « européenne » – un État durable respectant les normes européennes de bonne gouvernance, la primauté du droit et la protection des droits de l'homme.

Dans le même ordre d'idées, nous considérons que l'admission au Conseil de l'Europe n'est que la première étape vers une inclusion plus marquée de la Bosnie-Herzégovine dans l'Europe. Nous espérons que, sous peu, la Bosnie-Herzégovine commencera à négocier un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne – le genre d'accord que la Croatie a récemment signé. Mon gouvernement est prêt à partager ses expériences.

Nous sommes convaincus que le récent procès contre Slobodan Milosevic, ancien Président de la Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie, signale une nouvelle ère pour notre région. Il ferme un chapitre pour des centaines de milliers de personnes qui, en Croatie, Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, ont perdu des êtres chers et continuent de vivre avec des souvenirs amers. Le procès de Slobodan Milosevic sera également l'occasion de mieux faire comprendre l'évolution des événements dans l'ancienne Yougoslavie et, en conséquence, servira la réconciliation entre les peuples de l'Europe du Sud-Est.

Hélas, les tentatives, la semaine dernière, de la Force de stabilisation (SFOR) pour appréhender Radovan Karadzic, autre criminel notoire, n'ont pas abouti. Il est toujours en liberté, ainsi que Ratko Mladic, et leur arrestation doit demeurer une priorité pour le Tribunal de La Haye. La présence de Radovan Karadjic en Bosnie-Herzégovine constitue une menace permanente sur la stabilité du pays et créé un danger dont il faut s'occuper. Le peu de succès rencontré – ou le manque de volonté politique – pour arrêter Karadzic a une incidence négative sur la crédibilité de la SFOR et sape les efforts internationaux en Bosnie-Herzégovine de manière générale. Je répète ce que j'ai dit à plusieurs reprises : il ne saurait y avoir de paix durable en Bosnie-Herzégovine tant que Karadzic et Mladic restent en liberté.

La Croatie continuera d'élargir le champ de la coopération bilatérale avec la Bosnie-Herzégovine, avec laquelle nous partageons un large éventail d'intérêts communs. Cette coopération, comme tout processus, a ses hauts et ses bas, de bonnes périodes et des périodes d'occasions ratées. Il est essentiel que la tendance générale des relations bilatérales demeure positive. Hier encore, le Ministre adjoint croate des affaires étrangères a visité Sarajevo et a eu un dialogue très constructif avec les dirigeants bosniaques et le Premier Ministre de Bosnie-Herzégovine visitera Zagreb dans la semaine.

Pour finir, la Bosnie-Herzégovine est vitale pour la Croatie en tant que voisin, que foyer des Croates bosniens, que partenaire économique et qu'amie. La Croatie est donc prête à appuyer pleinement les efforts internationaux en vue de faciliter une Bosnie-Herzégovine souveraine, stable et durable. Admettant sans réserve que son arrangement constitutionnel est une question importante pour les trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine et pour tous ses citoyens, nous espérons sincèrement que les nouveaux arrangements constitutionnels reflèteront réellement l'égalité des droits de ces trois peuples constitutifs sur l'ensemble du territoire, préalable au retour réussi des réfugiés, à la protection des droits de l'homme, à la stabilité et à la viabilité, ainsi qu'à la réussite de l'inclusion ultérieure dans les processus d'intégration européenne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Croatie de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Kuchinsky** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je suis heureux, Monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue en cette salle, où la philosophie norvégienne de paix – dépeinte dans la fresque sous nos yeux – inspire depuis des décennies les membres du Conseil de sécurité. Je voudrais m'associer aussi aux autres orateurs qui ont félicité votre délégation de son heureux début à la présidence du Conseil de sécurité.

J'ai le grand honneur de remercier le Secrétaire général Kofi Annan, le Secrétaire général et Haut Représentant Javier Solana, le Haut Représentant Wolfgang Petritsch et le Représentant spécial et Coordonnateur Jacques-Paul Klein de leurs déclarations importantes d'aujourd'hui.

Ma délégation est également heureuse de saluer les représentants de la Bosnie-Herzégovine, pays qui a dû traverser les épreuves de la guerre pour devenir, je crois, un symbole de paix, de réconciliation interethnique et de tolérance religieuse.

L'Ukraine se félicite de la décision de l'Union européenne (UE) d'assumer la mission internationale menée par l'Organisation des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, commençant ainsi sa première opération de gestion d'une crise dans le cadre de sa nouvelle politique de sécurité et de défense. L'intention de l'Union européenne d'apporter une contribution majeure à la rationalisation de la présence civile et policière d'ensemble en Bosnie-Herzégovine est une mesure fondamentale, qui devrait y accélérer les changements positifs ultérieurs. Les activités de l'UE en Bosnie-Herzégovine sont non seulement une mise à l'épreuve de la capacité européenne de préserver ce qui y a été accompli et d'en promouvoir le développement vers l'Europe; c'est aussi un net défi politique et économique aux nouvelles stratégies et méthodes de gestion de crise de l'Union.

Dans ce contexte, l'Ukraine se félicite de l'accord de l'Union européenne d'inviter les États non membres de l'UE à participer à la future Mission de police. Ayant déjà exprimé notre intérêt à une participation aux opérations militaires de gestion de la crise sous l'égide de l'UE et aux processus de politique de sécurité et de défense européenne, notamment ses aspects militaires et civils, mon gouvernement réitère qu'il est disposé à contribuer à la Mission de police de l'UE. Ayant participé à tous les efforts internationaux de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine – depuis la Force de protection des Nations Unies, la Force de mise en oeuvre et la Force de stabilisation jusqu'au Groupe international de police – l'Ukraine reste attachée à la réalisation des objectifs de paix et de stabilité dans ce pays.

Je voudrais informer le Conseil qu'au début de la semaine prochaine, le Représentant spécial de l'Ukraine dans les Balkans, le Secrétaire d'État adjoint, M. Ihor Kharchenko, se rendra en visite officielle en Bosnie-Herzégovine afin de discuter des formes pratiques de notre coopération bilatérale et d'autres questions liées à la participation de l'Ukraine aux efforts internationaux dans la région.

C'est avec regret que nous avons appris que M. Wolfgang Petritsch avait décidé de démissionner à la fin de mai 2002. Comme il l'a dit dans son exposé lucide, des résultats tangibles ont été obtenus dans la mise en oeuvre de questions prioritaires convenues par la Conférence de mise en oeuvre de la paix en mai 2000.

Ma délégation note avec une satisfaction particulière des changements positifs dans la réforme économique. Des progrès concrets ont été faits dans la consolidation des institutions d'État. La mise en oeuvre de la « Décision relative au corps électoral » rendue par la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine en est à une phase cruciale. La réforme d'ensemble de l'appareil judiciaire a été instituée. Ces deux dernières années seulement, il y a eu plus de 130 000 retours de citoyens dans des zones où leur ethnie est minoritaire. Enfin, la Bosnie-Herzégovine semble prête à tenir ses élections générales en octobre, les premières depuis la fin de la guerre à être organisées par les autorités locales.

Dans toutes ces réussites, l'Ukraine reconnaît l'apport précieux de M. Wolfgang Petritsch. Ayant apprécié ses efforts utiles depuis deux ans et demi, nous souhaitons que ses tâches futures soient couronnées de succès. Nous nous félicitons également de la décision du Conseil de mise en oeuvre de la paix de nommer Lord Ashdown nouveau Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et nous l'assurons de toute notre coopération.

Au nom du Gouvernement ukrainien, je voudrais également rendre hommage aux hommes et aux femmes de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), que dirige M. Jacques-Paul Klein.

Ma délégation est encouragée par les bonnes nouvelles importantes venues du terrain et que M. Klein a mises en lumière aujourd'hui et elle se félicite des résultats précieux obtenus en matière de réforme de la police, de restructuration de la police, de consolidation des institutions et de coopération entre les forces de police. Nous espérons que tous ces éléments positifs seront préservés à l'avenir et nous sommes convaincus que les buts pratiques déterminés par la MINUBH seront bien atteints par la mission de suivi de l'UE.

Je conclurai en réitérant l'appui maximal de mon pays aux efforts acharnés de la Bosnie-Herzégovine afin d'édifier une société démocratique et prospère fondée sur le respect des droits de chaque citoyen. Nous attendons avec intérêt les nouvelles mesures visant à renforcer les principes de la primauté du droit et à encourager les processus de consolidation des institutions et de transformation économique.

Ma délégation accorde également une attention particulière à la protection des droits des personnes membres de minorités nationales, notamment la communauté ukrainienne. Nous restons préoccupés en la matière et nous comptons sur l'aide ultérieure du Haut Représentant/Représentant spécial de l'UE pour améliorer encore la situation dans ce domaine. Nous pensons également que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine feront preuve de la détermination nécessaire afin d'orienter ce pays vers une communauté européenne, menée par l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et le Conseil de l'Europe.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Wolfgang Petritsch pour qu'il réponde aux observations faites et aux questions posées.

**M. Petritsch** (*parle en anglais*) : Comme il est déjà très tard, je répondrai très vite aux questions de sécurité générale avant les élections et relatives à l'Union démocratique croate (HDZ).

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, je crois que M. Klein sera à même de répondre avec plus de détails au Conseil aux questions touchant la police et la situation générale pour ce qui est de l'ordre public. Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en relief le fait que la présence constante de la Force de stabilisation est extrêmement importante pour assurer un climat de sûreté et de sécurité, à la fois pour la tenue des prochaines élections et pour la période ultérieure.

J'estime également qu'au bout du compte, il incombe aux autorités locales d'assurer la sécurité nécessaire de leurs nationaux. La réforme du système judiciaire et celle de la fonction publique, qui nous attendent, sont deux aspects importants du renforcement de la sécurité civile. Le Gouvernement, soucieux de réformes et multiethnique, est très conscient du fait que, dans la période immédiate d'après-guerre, la sécurité – surtout la sécurité des personnes – est extrêmement importante.

L'un des risques constants de sécurité en Bosnie-Herzégovine est, pour ainsi dire, l'extrémisme politique et les autres formes d'extrémisme. Là encore, les changements intervenus dans ce domaine ont été très considérables. Ces changements ont été clairement prouvés pour ce qui est des tendances radicales qui se sont maintenues au cours de l'année dernière au sein du HDZ. C'est la deuxième question à laquelle j'essaierai de répondre.

Lorsque je parle d'extrémisme au sein du HDZ, je pense exclusivement aux dirigeants radicaux et non pas au grand nombre de membres décents de ce parti, qui sont à juste titre gravement préoccupés par le statut des Croates en Bosnie-Herzégovine. Je me limite une fois encore à parler des dirigeants radicaux qui ont essayé de s'écarter du cadre constitutionnel dans le courant de l'année dernière lorsqu'ils ont été mis en minorité par l'Alliance pour le changement, le nouveau gouvernement orienté vers la réforme; lorsqu'ils ont lancé un appel pour le boycott général des institutions fédérales; lorsqu'ils ont formé des institutions extraconstitutionnelles et illégales; lorsqu'ils ont incité à la désertion et que 7 000 Croates ont quitté les forces armées de l'entité en quelques jours; lorsqu'ils ont appelé à un boycott des impôts – ce qui a été en fait la crise la plus grave depuis Dayton –; et lorsqu'ils se sont mis également à boycotter les organes législatifs de la Fédération et au niveau de l'État.

Des changements importants sont depuis lors survenus. J'ai dû intervenir énergiquement. J'ai dû démettre le président du parti qui était alors également membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine. J'ai dû imposer un administrateur temporaire à la

Hercegovacka Banka qui servait d'instrument de blanchiment d'argent aux radicaux. J'ai en même temps maintenu le dialogue avec les forces modérées de la communauté croate et au sein du HDZ.

La crise est pour ainsi dire terminée depuis novembre. Le HDZ a repris sa place au sein des organes législatifs. Il est clair que le parti est maintenant divisé. Les extrémistes mis en marge se rendent compte que leur heure est passée. Il est donc manifeste que ce parti devra trouver de nouveaux dirigeants. Des changements sont donc imminents grâce au soutien constant que le Gouvernement de Zagreb accorde à la réforme et à la modération au sein de la communauté croate de Bosnie-Herzégovine. À cet égard, les choses s'améliorent. Je crois qu'un avenir meilleur attend le peuple constitutif croate en Bosnie-Herzégovine depuis que ces décisions ont été prises par le HDZ.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier, Monsieur le président, de vos aimables paroles. Je souhaite également remercier les orateurs de leurs aimables paroles pour le travail et les succès accomplis durant plus de deux ans et demi en Bosnie-Herzégovine. Je pense que le soutien constant du Conseil est encore plus important parce que je suis persuadé que la Bosnie-Herzégovine peut vraiment devenir un membre à part entière de la communauté européenne des États souverains, ainsi que de la communauté internationale, bien entendu. Cela constituera la preuve ultime que notre activité en Bosnie-Herzégovine n'a pas été vaine.

L'Ambassadeur Šimonović a indiqué que le poste que j'occupe constitue le défi ultime, et j'en conviens tout à fait. Mais nos efforts finiront par être couronnés de succès. J'en suis également convaincu. Je crois qu'au moment où mon mandat prend fin, la situation en Bosnie-Herzégovine est beaucoup plus prometteuse qu'elle ne l'était. C'est grâce aux efforts concertés de la communauté internationale, conjointement au partenariat qui a été constitué au cours des deux derniers mois. Je demande une fois de plus au Conseil de sécurité de continuer d'appuyer pleinement la Bosnie-Herzégovine. Je demande personnellement au Conseil d'accorder son plein appui à mon successeur.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Petritsch des éclaircissements qu'il a apportés.

Je donne maintenant la parole à M. Jacques-Paul Klein pour qu'il réponde aux observations faites et aux questions posées.

**M. Klein** (*parle en anglais*) : Je serai également bref.

Le professionnalisme de la police s'accroît, mais il faut accorder aux policiers un salaire leur permettant de subsister. Il faut pour nourrir une famille de quatre personnes en Bosnie-Herzégovine 450 KM. Beaucoup de policiers sont payés moins que cela. Nous savons parfaitement que, dans tous nos pays, lorsque vous accordez aux agents de police et aux fonctionnaires de l'État un salaire convenable, vous limitez la corruption au minimum. Notre objectif majeur est cette année de rationaliser les traitements de la police. Nous collaborerons étroitement avec les dirigeants de la Fédération et de la Republika Srpska pour traiter de cette question et la régler.

En ce qui concerne l'Herzégovine, je crois que l'avenir dépendra en grande partie des décisions constitutionnelles qui seront prises au cours des prochaines semaines. Comme je l'ai dit il y a trois semaine à Mostar, les Croates doivent participer positivement aux institutions d'État pour se servir du pouvoir dont ils disposent. La Bosnie-Herzégovine ne peut pas fonctionner en tant qu'État européen sans les Croates et les Serbes, mais trop souvent ils ont été malavisés et trompés par des dirigeants qui mettent leurs propres intérêts financiers au-dessus des intérêts de leur peuple. Nous avons un vieux proverbe alsacien qui dit : « si on monte un cheval mort, on n'ira pas loin ». Il est temps qu'ils abandonnent leur défunte monture. Il y a encore trop de dirigeants qui les ont menés à la guerre au lieu de la paix. Ils sont confrontés à un passé qu'ils ne peuvent pas changer et à un avenir qu'ils ne peuvent pas encore discerner. Certains votent encore trop en fonction de critères ethniques et ne votent pas en fonction de critères économiques ou politiques, comme nous le souhaiterions.

Pour terminer, je dirai que le progrès en Bosnie-Herzégovine est peut-être lent. Il est parfois hésitant. Mais il est réel. Ceux qui font obstruction demeurent, mais il y a un vieux proverbe bosniaque qui dit : « les chiens aboient, la caravane passe ».

Enfin, je remercie et félicite mon collègue Wolfgang Petritsch du travail qu'il a accompli en Bosnie-Herzégovine. Je remercie également le Président et les membres du Conseil des aimables observations faites à l'égard de mon personnel. Je les transmettrai à mon retour à Sarajevo et leur ferai savoir votre satisfaction.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Klein des éclaircissements qu'il nous a fournis.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution (S/2002/221) aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1396 (2002).

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 40.*